

Diagnostic agricole du territoire de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas



Votre contact :

Nom des conseillers :

Odile Audibert / Jérôme Le Bellégo

Fonction : Chargés de mission territoires collectivités Sud Ardèche

Antenne : Aubenas

Tél : 04.75.20.28.00

Email : jerome.lebellego@ardeche.chambagri.fr

Réalisé pour le compte de :

Communauté de Communes :

Bassin d'Aubenas

Adresse : 16 Route de la Manufacture Royale
07200 Ucel

Tél : 04.75.94.61.12

Email : contact@cdcba.fr

N° SIRET : 20007324500017

Date de réalisation : 2021/2022

Date de rendu : 18/11/2022

Siège Social

4, avenue de l'Europe Unie – BP 114
07001 Privas Cedex
Tél : 04 75 20 28 00

www.ardeche.chambre-agriculture.fr

facebook.com/ChambreAgriculture07/

Sommaire

Table des matières

1-Introduction.....	3
2-Recensement et caractérisation des exploitations agricoles par commune.....	3
2-1 Nombre d'entreprises agricoles.....	3
2-2 Type de production des entreprises agricoles.....	7
2-3 Surface Agricole Utile ou SAU des entreprises agricoles.....	10
2-4 Age des chefs d'exploitation.....	16
2-5 Pluri-activité des chefs d'exploitation.....	19
2-6 Mode de commercialisation des entreprises agricoles.....	21
2-7 Signes de qualité des entreprises agricoles.....	21
2-8 Atelier de transformation des entreprises agricoles.....	21
2-9 Transmission des entreprises agricoles.....	22
3-Zones à potentiel agricole.....	24
3-1 Différentes caractéristiques du territoire en matière de gestion de la ressource en eau.....	26
3-2 Association d'irrigants sur la CDC du Bassin d'Aubenas et lien avec les zones potentielles.....	28
3-3 Potentiel agricole et réserve utile en eau des sols.....	37
4- Changements climatiques.....	40
4-1 Contexte et méthodologie.....	40
4-1-1 Les gaz à effet de serre responsables du changement climatique.....	40
4-1-2 Modélisation des évolutions climatiques.....	42
4-1-3 Les postes retenus pour l'étude.....	43
4-2 Résultats pour le climat du territoire d'Aubenas.....	43
4-2-1 Les températures.....	43
4-2-2 L'évolution des précipitations.....	46
4-2-3 Une forte augmentation du déficit hydrique.....	47
4-3 Les principaux impacts pour l'agriculture locale.....	47
4-3-1 La vigne.....	47
Faire face à toujours plus de précocité et de sécheresse estivale.....	47
4-3-2 Châtaigneraie traditionnelle.....	48
Plus haut et en versant nord.....	48
4-3-3 Élevage.....	49
un renforcement du caractère pastoral des systèmes en place.....	49
4-3-4 Maraîchage.....	50
4-3-5 Arboriculture.....	52
4-4 Synthèse sur le climat.....	53
5-Fiches de synthèse communales.....	54
6-Conclusions (problématiques principales, actions à entreprendre).....	54
6-1 Zones à potentiel agricole	54
6-2 Renouvellement des générations	56
6-3 Accompagnement sur l'irrigation, l'adaptation aux changements climatiques	56
7-Annexes	57

1-INTRODUCTION

-Rappel de la finalité exprimée par la collectivité pour l'intervention définie dans le cadre du contrat transition agricole et alimentaire porté par le Département et la Chambre d'agriculture de l'Ardèche :

Disposer d'une cartographie des secteurs à enjeux agricoles *,
en vue de protéger et reconquérir du foncier agricole sur la base de cette cartographie
et faciliter l'installation d'agriculteurs.

- Éléments de méthodologie :

- La démarche proposée par la Chambre d'agriculture s'est appuyée sur ses propres données internes et sur des ateliers de travail par groupes de communes, associant élus locaux et interlocuteurs agricoles, ciblés pour leurs connaissances « solides » de la situation agricole de leur commune.
Ces ateliers ont été préparés et animés en coopération entre la collectivité et la CA07.
- La réalisation des supports cartographiques, élaborés par la conseillère spécialisée de la Chambre d'agriculture :
en amont, ont été établis les supports de travail pour les ateliers (tableaux des exploitations par communes, cartes photos aériennes),
en aval les données recueillies ont été analysées et valorisées par la production d'une carte synthétique par commune.
- Les 2 premières étapes ont dû être complétées par une phase de travail interne à la Chambre d'agriculture pour consolider les données recueillies lors des ateliers.
- Les étapes d'analyse et de synthèse traduites dans les supports cartographiques, ainsi que l'argumentaire d'accompagnement, serviront à mettre à profit le diagnostic dans le plan d'action agricole de la collectivité.

* Voir Titre : **3-Zones à potentiel agricole**

2-RECENSEMENT ET CARACTÉRISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR COMMUNE

2-1 Nombre d'entreprises agricoles

A l'issue des ateliers, 206 entreprises agricoles ont été identifiées sur le territoire de la CDC avec la répartition par commune présentée sur le tableau 1 ci-dessous et la carte 3.1. Cela correspond aux effectifs de la base de données Chambre d'agriculture en prenant en compte le fait que des départs en retraite ne sont pas toujours officialisés. Les sièges d'exploitation par commune figurent sur la carte 1 présentée en annexe de ce travail. Parmi ces 206 entreprises, 18 sont constituées de deux personnes et 4 de 3 personnes ce qui représente donc 232 personnes.

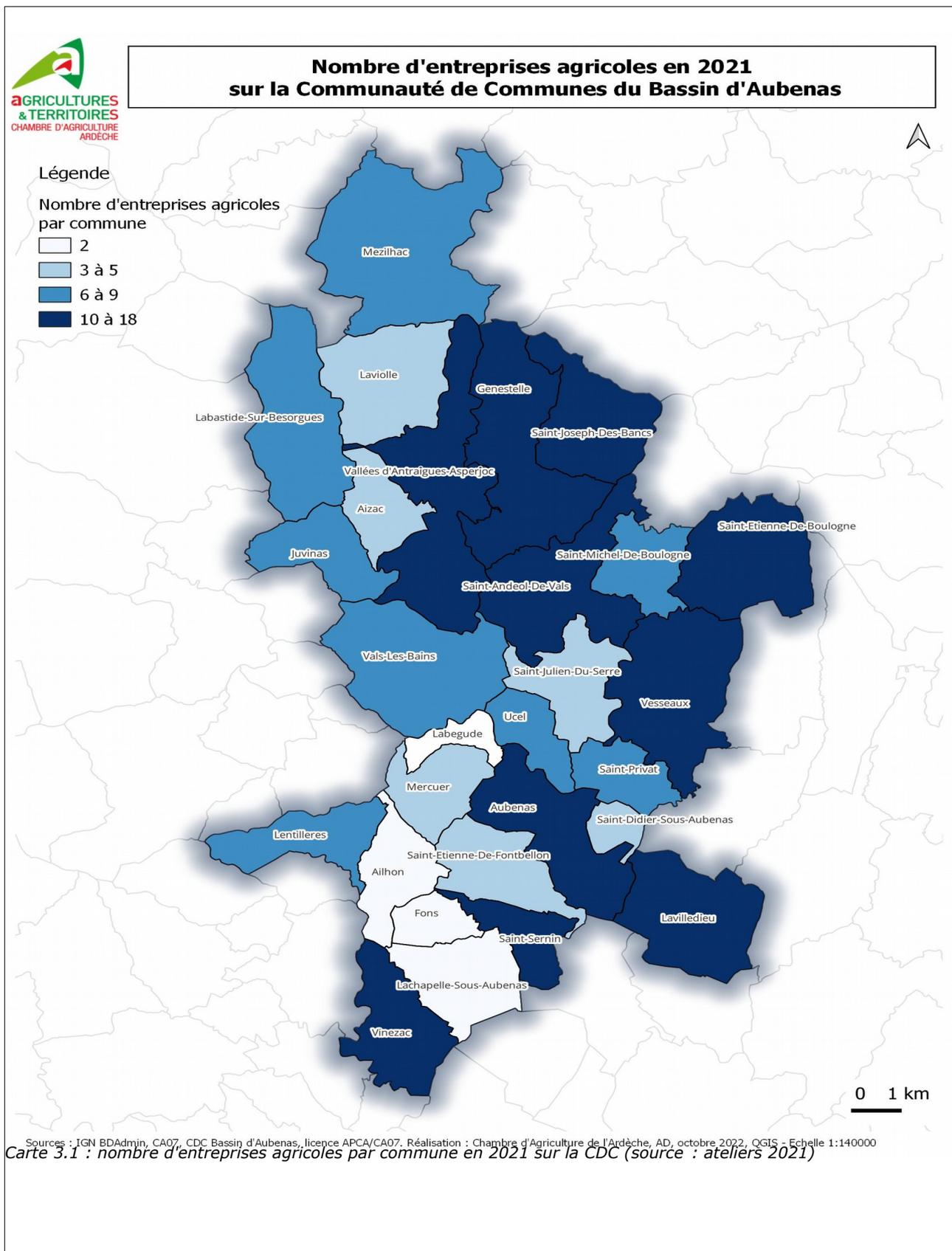
Il est également important de noter que le siège d'exploitation a été défini ici comme étant le lieu de localisation du bâtiment principal. Ainsi, dans le tableau 1 et sur la carte 3.1 ci-dessous, c'est la localisation géographique du siège qui est identifiée. Celle-ci peut donc être différente de la localisation communale renseignée dans le tableau excel de la base rendue avec ce travail.

Nom de la commune	Nombre d'entreprises agricoles
AUBENAS	18
VESSEAUX	15
GENESTELLE	14
SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE	12
SAINT-JOSEPH-DES-BANCS	12
VINEZAC	12
LAVILLEDIEU	11
SAINT-ANDEOL-DE-VALS	10
SAINT-SERNIN	10
VALLEES D'ANTRAIQUES ASPERJOC	10
LABASTIDE-SUR-BESORGUES	8
MEZILHAC	8
SAINT-PRIVAT	8
SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE	7
UCEL	7
JUVINAS	6
LENTILLERES	6
VALS-LES-BAINS	6
SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON	4
SAINT-JULIEN-DU-SERRE	4
AIZAC	3
LAVIOLLE	3
MERCUER	3
SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS	3
AILHON	2
FONS	2
LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS	2
Total Résultat	206

Tableau 1: nombre d'entreprises agricoles par commune sur la CDC (source : ateliers 2021)

Ainsi, sur 206 entreprises agricoles, 8 ont été notées comme ayant arrêté leur activité dans le champ de colonne « précision activité agricole ». La situation de ces exploitations reste à préciser. 25 exploitations agricoles dont la plupart avaient été identifiées au départ ont été néanmoins retirées de la liste finale en raison d'un départ à la retraite. La liste de ces dernières entreprises figure dans le tableau excel, onglet « retraités ».

Le tableau 1 ainsi que la carte 3.1 montrent que les communes d'Aubenas, Vesseaux, Genestelle, Saint-Etienne de Boulogne, Saint-Joseph des Bancs, Vinezac et Vallée d'Antraigues-Asperjoc, Lavilledieu, Saint-Andéol de Vals et Saint-Sernin dominent en nombre d'agriculteurs avec plus de 10 agriculteurs par commune.



Comparaison avec le RGA 2020 et évolution depuis le RGA 2010

L'édition du RGA de 2020 a été conduite entre octobre 2020 et mai 2021. La synthèse à l'échelle de l'EPCI est disponible sur le site internet d'Agreste.

L'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole (recensement, enquête Structure...), une unité économique et de production qui répond à plusieurs critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...) ;
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Selon le RGA 2020, la CDC du Bassin d'Aubenas compterait 241 exploitations contre 292 en 2010. 68 structures ont donc cessé leur activité entre les deux recensements mais 17 exploitations ont par ailleurs été créées. Cette évolution se solde par une perte totale de 51 agriculteurs soit environ 17 % de moins qu'en 2010. Le tableau 2 ci-dessous présente la ventilation de ces résultats par commune. A noter qu'entre 2010 et 2020, les communes d'Asperjoc et Vallées d'Antraigues Asperjoc ont fusionnées et qu'aucune donnée n'a été renseignée en 2010 pour les communes de Labégude et Mercuer. La commune de Labégude n'a pas été renseignée également pour le RGA 2020.

Nom commune	Nombre exploitations RGA 2010	Nombre exploitations RGA 2020	Différence entre 2010 et 2020
Lavilledieu	26	14	-12
Aubenas	24	23	-1
Genestelle	22	19	-3
Saint-Étienne-de-Fontbellon	17	6	-11
Vinezac	16	12	-4
Saint-Andéol-de-Vals	14	18	4
Saint-Sernin	14	5	-9
Vesseaux	14	12	-2
Saint-Joseph-des-Bancs	13	12	-1
Mézilhac	12	10	-2
Saint-Étienne-de-Boulogne	12	15	3
Vals-les-Bains	12	6	-6
Saint-Julien-du-Serre	11	9	-2
Vallées-d'Antraigues-Asperjoc	11	15	4
Lentillères	10	8	-2
Saint-Didier-sous-Aubenas	10	8	-2
Saint-Privat	9	10	1
Labastide-sur-Bésorgues	8	5	-3
Lachapelle-sous-Aubenas	7	4	-3
Aizac	6	4	-2
Juvinas	6	6	0
Saint-Michel-de-Boulogne	6	5	-1
Ucel	4	7	3
Ailhon	3	3	0
Laviolle	3	2	-1
Fons	2	1	-1
Mercuer	0	2	2
Labégude			
TOTAL	292	241	-51

Les communes de Lavilledieu, Saint-Etienne de Fontbellon et Saint-Sernin sont les communes les plus touchées avec respectivement 12, 11 et 9 exploitants en moins. A l'inverse, les communes de Mercuer, Saint-Andéol de Vals, Saint-Etienne de Boulogne, Ucel, Saint-Privat et Vallées d'Antraigues Asperjoc ont gagné des agriculteurs à raison de 1 à 4 agriculteurs par commune.

Tableau 2: comparaison du nombre d'exploitations entre les RGA de 2010 et 2020 (source : Agreste 2020)

=> Le RGA compte donc 35 agriculteurs en plus par rapport aux ateliers effectués en 2021 dans le cadre de ce diagnostic. Cette différence peut s'expliquer tout d'abord par le fait que le RGA se base sur l'année 2020 alors que les ateliers ont été effectués sur l'année 2021. Il est donc probable qu'une partie des agriculteurs n'ait pas été notée encore comme étant à la retraite en 2020 lors de l'établissement du RGA. En effet, Comme évoqué

au chapitre 1.a, 25 exploitations agricoles dont la plupart avaient été identifiées au départ ont été retirées de la liste lors des ateliers en raison d'un départ à la retraite. De plus, la situation de 8 agriculteurs sur les 206 recensés lors des ateliers reste à préciser car il a été signalé qu'ils auraient arrêté leur activité. Il est donc fortement possible que la donnée issue des ateliers 2021 soit plus fiable que celle du RGA 2020.

2-2 Type de production des entreprises agricoles

A l'exception des entreprises viticoles, la plupart des entreprises agricoles de ce territoire possèdent plusieurs ateliers de production. Ainsi, un regroupement par atelier a été effectué afin d'identifier les productions principales du territoire. Celui-ci est présenté ci-dessous dans le tableau 3. Ce regroupement traduit la présence de la production en question sur l'exploitation, pas forcément qu'elle en est la production dominante. Ce regroupement a été effectué sur la base des renseignements qui ont pu être obtenus lors des ateliers. Le taux de réponse sur cette donnée est de 87 % (181 exploitations sur 206).

Production	Nombre d'exploitations
Viticulture	35
Castanéculture	32
Ovins allaitants	24
Arboriculture	18
Maraîchage	16
Bovins allaitants	12
Caprins lait	12
Equins	7
Apiculture	6
Porcins	5
Oléiculture	4
PPAM	4
Volailles	3
Autres	3
TOTAL	181

Ce tableau 3 montre que la viticulture et la castanéculture dominent le territoire suivi par l'élevage ovins allaitants. Elle sont suivies par l'arboriculture, le maraîchage, l'élevage bovins allaitants et caprins lait. Les autres productions sont nettement moins présentes.

Tableau 3: nombre d'entreprises agricoles par type de production sur la CDC (source : ateliers 2021)

Le type de production par siège d'exploitation est présenté sur la carte 3.2 ci-dessous. Cette carte montre que la viticulture se situe principalement au sud du territoire tandis que l'élevage est globalement situé au nord d'Aubenas. La castanéculture est particulièrement présente sur les communes en zone de pentes Vallées d'Antraigues Asperjoc, Genestelle, Juvinas, Labastide sur Besorgues, Saint-Andéol de Vals, Saint-Etienne de Boulogne, Saint-Michel de Boulogne, Vals les Bains et Vesseaux tandis que la viticulture se concentrent sur les communes de Lavilledieu, Vinezac, Saint-Sernin. L'arboriculture est également davantage présente au sud d'Aubenas et à Vesseaux.

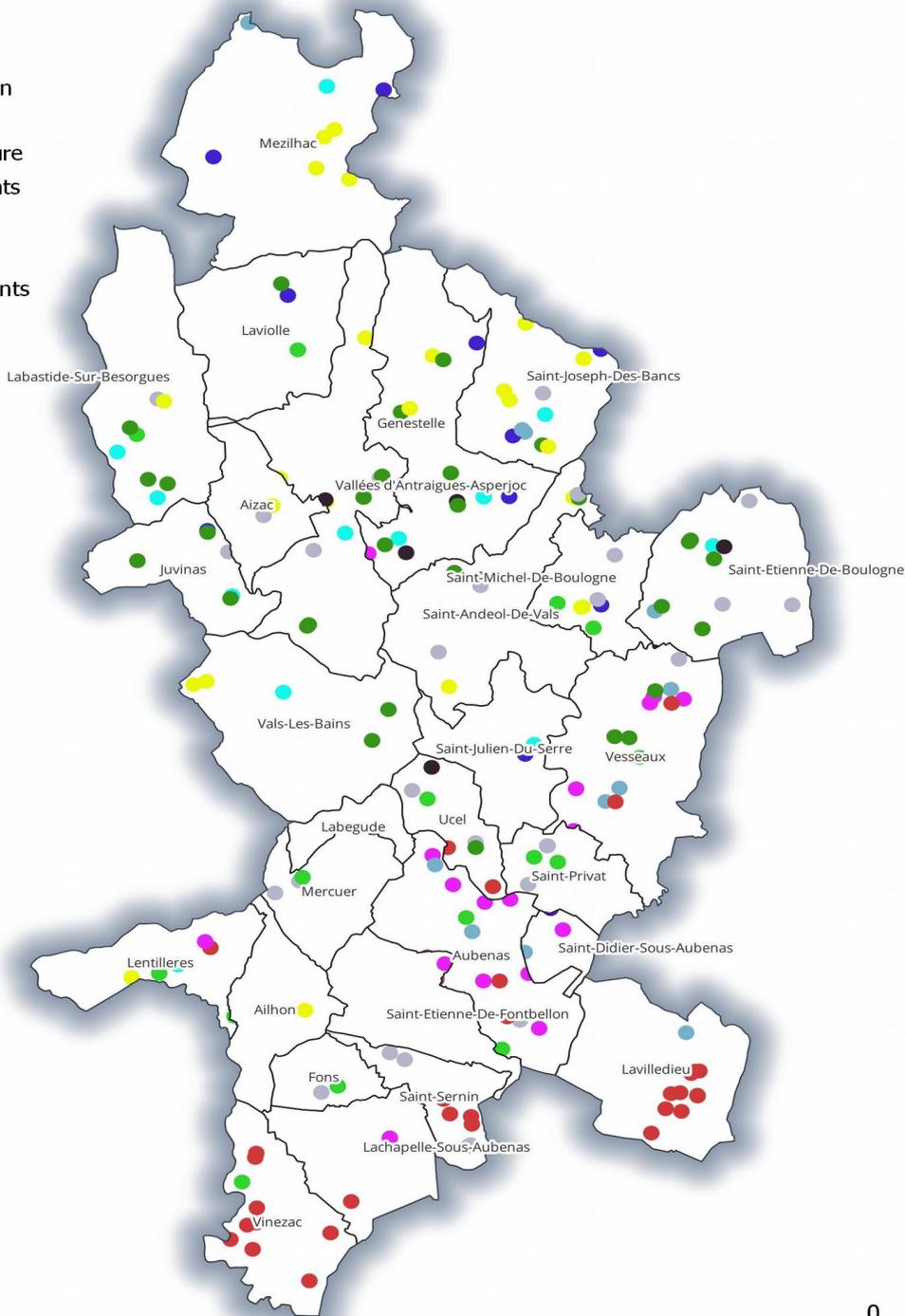


Type de production des entreprises agricoles en 2021 sur la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas



Légende

- Type de production
- Viticulture
 - Castanéculture
 - Ovins allaitants
 - Arboriculture
 - Maraîchage
 - Bovins allaitants
 - Caprins lait
 - Apiculture
 - Autres



Source : IGN BDAdmin, CA07, CDC du Bassin d'Aubenas, licence APCA/CA07. Réalisation : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, AD, octobre 2022, QGIS - Echelle 1:140000

Carte 3.2 : type de production des entreprises agricoles en 2021 sur la CDC (source : ateliers 2021)

Comparaison avec le RGA 2020 et évolution depuis le RGA 2010OTEX

Pour le RGA, les exploitations sont classées selon leur spécialisation : l'orientation technico- économique (OTEX). Ce classement se fait à partir des coefficients de production brute standard (PBS). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. Le calcul des OTEX se fait dans une nomenclature très détaillée. Pour des raisons de confidentialité (recensement) ou de représentativité (RICA), la publication des résultats est faite selon une nomenclature agrégée. L'OTEX communale est l'orientation économique principale des exploitations d'une commune donnée. Cette OTEX est déterminée par la part de chaque type de production dans la PBS de l'ensemble des exploitations de la commune

Entre 2010 et 2020, 11 communes sur les 26 renseignées en 2010 n'ont pas changé d'OTEX tandis que 15 communes sont concernées par un changement d'OTEX. En 2010, les deux OTEX dominant sur la CDC du Bassin d'Aubenas étaient les « fruits et autres cultures permanentes » avec 11 communes puis « polyculture et polyélevage » avec 10 communes. En 2020, la tendance est sensiblement la même avec l'OTEX « polyculture et/ou polyélevage » qui passe à 12 communes et celui des « fruits et autres cultures permanentes » avec 10 communes. Ces résultats sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous.

Nom donné à l'OTEX en 2010	Nombre de communes en 2010	Nombre de communes en 2020	Nom donné à l'OTEX en 2020
Fruits et autres cultures permanentes	11	10	Fruits ou autres cultures permanentes
Polyculture et polyélevage	10	12	Polyculture et/ou polyélevage
Viticulture (appellation et autre)	5	1	Viticulture
Autres herbivores	1	1	Equidés et/ou autres herbivores
		2	Ovins ou caprins
Fleurs et/ou horticulture diverse	0	1	
Total Résultat	27	27	

Tableau 4: comparaison de l'OTEX sur la CDC du Bassin d'Aubenas entre 2010 et 2020 (source : agreste 2020)

A noter toujours que 2 communes ne sont pas renseignées en 2010, que la commune de Labégude n'est pas renseignée en 2020 et qu'entre 2010 et 2010 une commune a fusionné.

Les communes concernées par un changement d'OTEX sont présentées dans le tableau 5 ci-dessous. On peut observer ainsi le changement d'OTEX de 6 communes orientées « fruits et autres cultures permanentes » en majorité vers la « polyculture et/ou polyélevage » et à l'inverse 5 communes en « polyculture et polyélevage » en 2010 qui se sont plutôt orientées aujourd'hui vers une dominante « fruits et autres cultures permanentes » sur le secteur nord du territoire.

Dans les changements importants, on notera la perte de 4 communes dont l'OTEX était la viticulture en 2010 qui sont passées en « polyculture et/ou polyélevage » pour deux d'entre elles et en « fruits et autres cultures permanentes » pour les deux autres.

Libellé de commune	OTEX 2010	OTEX 2020
Ailhon	Fruits et autres cultures permanentes	Fleurs et/ou horticulture diverse
Aizac	Fruits et autres cultures permanentes	Polyculture et/ou polyélevage
Lentillères	Fruits et autres cultures permanentes	Polyculture et/ou polyélevage
Mézilhac	Fruits et autres cultures permanentes	Ovins ou caprins
Saint-Privat	Fruits et autres cultures permanentes	Polyculture et/ou polyélevage
Vallées d'Antraigues Asperjoc	Fruits et autres cultures permanentes (Antraigues) / Autres herbivores (Asperjoc)	Polyculture et/ou polyélevage
Genestelle	Polyculture et polyélevage	Fruits ou autres cultures permanentes
Juvinas	Polyculture et polyélevage	Fruits ou autres cultures permanentes
Labastide-sur-Bésorgues	Polyculture et polyélevage	Equidés et/ou autres herbivores
Laviolle	Polyculture et polyélevage	Ovins ou caprins
Ucel	Polyculture et polyélevage	Fruits ou autres cultures permanentes
Lachapelle-sous-Aubenas	Viticulture (appellation et autre)	Polyculture et/ou polyélevage
Lavilledieu	Viticulture (appellation et autre)	Polyculture et/ou polyélevage
Saint-Étienne-de-Fontbellon	Viticulture (appellation et autre)	Fruits ou autres cultures permanentes
Vinezac	Viticulture (appellation et autre)	Fruits ou autres cultures permanentes

Tableau 5: communes concernées par un changement d'OTEX entre 2010 et 2020 (source : agreste 2020)

CHEPTEL

En ce qui concerne le cheptel, les résultats du RGA à l'échelle du Bassin d'Aubenas en 2010 et 2020 sont présentés dans le tableau 6 ci-dessous. N'a été repris ici que le cheptel bovins, ovins et caprins compte tenu de l'importance des surfaces que ceux-ci utilisent (cf chapitre suivant sur la SAU).

Type de cheptel	RGA 2010			RGA 2020		
	Cheptel (UGB)	Nombre exploitations	Cheptel (têtes)	Cheptel (UGB)	Nombre exploitations	Cheptel (têtes)
Total bovins	593	26	741	683	32	851
vaches laitières	-999	-999	-999	19	6	13
vaches allaitantes	308	24	342	356	27	396
Total ovins	1291	65	8254	1161	43	7559
brebis mères laitières	0	0	0	0	0	0
brebis mères allaitantes	1098	65	6459	949	39	5582
Total chèvres mères	219	30	731	242	19	805

Tableau 6: cheptel bovins, ovins et caprins sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : agreste 2020) *-999 signifie que la donnée est sous secret statistique

Ce tableau 6 montre surtout la forte baisse du nombre d'exploitations en ovins allaitants qui est passé de 65 à 39 en seulement 10 ans. Au regard de l'évolution du cheptel ovins viande observé sur le même pas de temps, soit une perte de seulement 877 brebis, on peut en conclure que beaucoup d'exploitations ont cessées leur activité alors que d'autres se sont agrandies.

Le cheptel caprins a subi également la même transformation puisque le cheptel a augmenté alors que le nombre d'exploitations a diminué.

A l'inverse, la production en bovins allaitants a augmenté entre 2010 et 2020 du cheptel et du nombre d'exploitations également. Les données du RGA concernant les vaches laitières étant sous secret statistique en 2010 nous ne pouvons comparer cette donnée mais nous savons qu'elles sont également en augmentation.

En ce qui concerne l'élevage de petits ruminants, la confrontation entre agrandissement et transmission d'exploitation est perceptible. Elle peut être due à différents facteurs, notamment l'évolution des systèmes de production en fonction de la stratégie de la filière et la taille critique de ceux-ci en matière de viabilité technico-économique.

2-3 Surface Agricole Utile ou SAU des entreprises agricoles

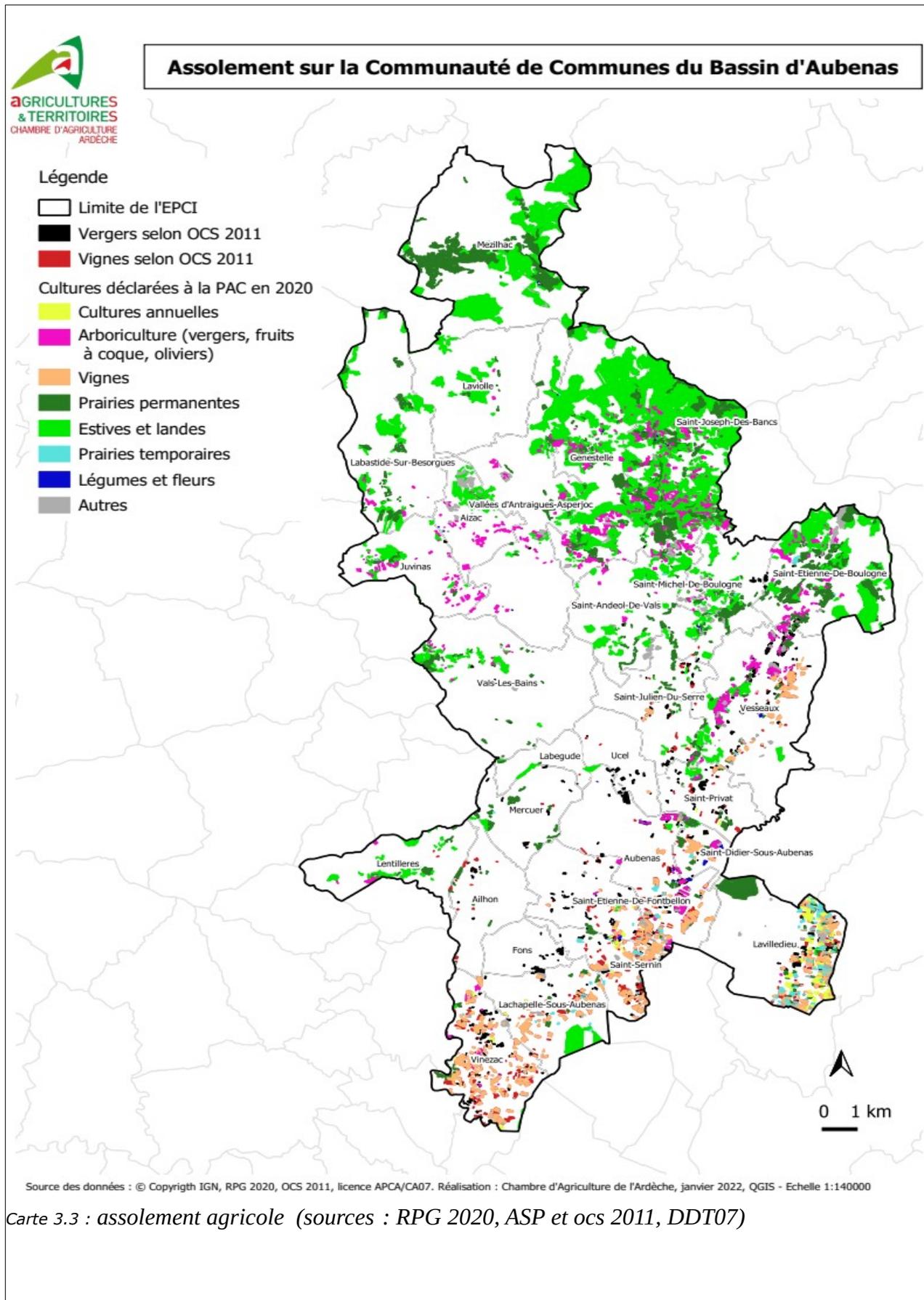
Selon les déclarations PAC sur le territoire du Bassin d'Aubenas en 2020, ce sont les parcours pâturés qui dominent avec 57 % de la SAU (3200 ha sur 5703 ha de SAU au total). Viennent ensuite les prairies permanentes avec 20 % de la surface. Ce sont donc clairement les surfaces liées à l'élevage qui dominent le territoire avec 78 % de la SAU. La ventilation par type de culture est présentée sur le tableau 7 ci-dessous. La surface graphique est la surface totale déclarée avant la mise en place du prorata sur les surfaces embroussaillées.

Type de culture	Surface graphique (ha)	% de la SAU
Estives et landes	3277	57
Prairies permanentes	1146	20
Fruits à coque	463	8
Vignes	412	7
Divers	158	3
Vergers	85	1
Prairies temporaires	82	1
Terres arables	60	1
Légumes et fleurs	12	0
Oliviers	6	0
Autres cultures industrielles	3	0
Total Résultat	5703	100

Après les cultures fourragères liées à l'élevage, ce sont les châtaigniers qui dominent le territoire en terme de surface puisqu'ils représentent 8 % de la SAU (seulement 0,28 ha sur les 463 ha concernent la culture de noix).

Le type de culture « Divers » concerne essentiellement les Surfaces Non Agricoles (notées SNA) lors de la déclaration PAC.

Tableau 7: assolement PAC en 2020 sur la CDC (source : ASP 2020)



Carte 3.3 : assolement agricole (sources : RPG 2020, ASP et ocs 2011, DDT07)

Cette carte 3.3 montre que les surfaces consacrées à l'élevage et aux châtaigniers sont globalement situées sur le nord de la CDC, les vignes et les prairies temporaires sont plutôt situées sur le sud, de Vinezac à Saint-Sernin sur les zones les moins hautes en altitude et les plus plates. On peut également voir que les surfaces agricoles se concentrent majoritairement sur le nord de la CDC comme le montre également le tableau 8 ci-dessous avec la ventilation de la SAU par commune.

Nom de la commune	Surface graphique (ha)	% de la SAU
Genestelle	997	17
Saint-Joseph-Des-Bancs	817	14
Mezilhac	815	14
Saint-Etienne-De-Boulogne	562	10
Saint-Andeol-De-Vals	357	6
Lavilledieu	274	5
Vallées d'Antraigues-Asperjoc	255	4
Labastide-Sur-Besorgues	212	4
Vesseaux	192	3
Vinezac	142	2
Lachapelle-Sous-Aubenas	125	2
Saint-Michel-De-Boulogne	113	2
Aizac	109	2
Laviolle	91	2
Aubenas	90	2
Vals-Les-Bains	85	1
Juvinas	78	1
Saint-Sernin	77	1
Lentilleres	73	1
Saint-Etienne-De-Fontbellon	57	1
Saint-Julien-Du-Serre	50	1
Saint-Didier-Sous-Aubenas	48	1
Saint-Privat	38	1
Mercuer	30	1
Labegude	9	0
Ailhon	6	0
Ucel	1	0
Total Résultat	5703	100

Ce tableau montre que les communes situées au nord d'Aubenas (de Genestelle à Vesseaux sur le tableau ci-contre) représentent 78 % de la SAU de la CDC.

Tableau 8: assolement pac 2020 par commune (source : RPG 2020, ASP)

Comparaison avec le RGA 2020 et évolution depuis le RGA 2010

La comparaison n'est pas évidente car les surfaces déclarées à la PAC comprennent celles déclarées par des agriculteurs dont le siège d'exploitation n'est pas situé sur la commune. Tandis que le RGA ne comptabilise que les surfaces des agriculteurs de la commune déclarées à la PAC sur la commune en question. Ainsi, le RGA n'est pas l'outil adapté pour étudier l'évolution des surfaces agricoles à l'échelle communale. Mais à titre d'information le tableau 9 ci-dessous présente tout de même les résultats en 2010 et 2020 ainsi que la différence entre les deux.

La SAU totale comptabilisée en 2020 dans le cadre du RGA est de 5062 ha ce qui représente une différence de 641 ha avec la SAU PAC de 5703 ha. Cela signifie donc que 641 ha sont déclarés par des agriculteurs sur des communes hors communauté de communes. En 2010, le RGA a recensé 5332 ha de SAU et la donnée de l'ASP n'existant pas en 2010 on ne pourra pas la comparer avec le RPG.

Nom de la commune	SAU (ha) 2010	SAU (ha) 2020	Différence entre 2010 et 2020 (ha)
Saint-Joseph-des-Bancs	825	867	42
Mézilhac	731	643	-88
Genestelle	657	583	-74
Saint-Étienne-de-Boulogne	632	282	-350
Saint-Andéol-de-Vals	311	386	75
Vallées-d'Antraigues-Asperjoc	243	395	152
Lentillères	226	109	-117
Vesseaux	178	155	-23
Vinezac	161	172	11
Lavilledieu	152	157	5
Aubenas	140	273	133
Juvinas	140	110	-30
Saint-Sernin	110	78	-32
Laviolle	109	216	107
Labastide-sur-Bésorgues	107	83	-24
Saint-Michel-de-Boulogne	97	82	-15
Vals-les-Bains	92	37	-55
Saint-Didier-sous-Aubenas	81	60	-21
Saint-Julien-du-Serre	81	113	32
Aizac	75	48	-27
Saint-Privat	53	71	18
Saint-Étienne-de-Fontbellon	52	39	-13
Lachapelle-sous-Aubenas	37	23	-14
Ailhon	19	17	-2
Ucel	13	34	21
Fons	10	9	-1
Labégude	0		0
Mercuer	0	20	20
TOTAL	5332	5062	-270

Tableau 9: évolution de la SAU selon les RGA 2010 et 2020 (source : agreste 2020)

Ce tableau 9, comme celui de la SAU par commune issue de la PAC, montre que ce sont les communes situées au nord d'Aubenas qui dominent en terme de surface agricole. La viticulture et la castanéculture représentent des ateliers importants en nombre d'exploitations mais en terme de surface ce sont les productions liées à l'élevage qui dominent.

Ce tableau 9 montre aussi que, selon le RGA, les communes de Saint-Etienne de Boulogne et Lentillères auraient perdu plus de la moitié de leur SAU entre 2010 et 2020. Cependant, selon les données de la PAC, la commune de Saint-Etienne de Boulogne compte 562 ha déclarés et celle de Lentillères 73 ha en 2020. Cela signifie donc qu'à priori 280 ha sont exploités par des exploitants des communes voisines sur la commune de St Etienne de Boulogne et qu'elle n'a pas perdu tant de SAU que l'on peut le penser à la lecture du RGA. Par contre, la commune de Lentillères pourrait avoir perdu environ 150 ha puisque le RGA de 2010 indiquait 226 ha et que celui de 2020 comptabilise 109 ha. Une étude plus approfondie pourrait donc être conduite sur cette dernière commune.

En ce qui concerne les surfaces liées à l'élevage, la CA07 a mené une enquête sur les surfaces pastorales en 2013 et 2014 en partenariat avec les services pastoraux de la région AURA et l'INRAE pour recenser de manière exhaustive les surfaces pastorales à l'échelle du département. En effet, les surfaces

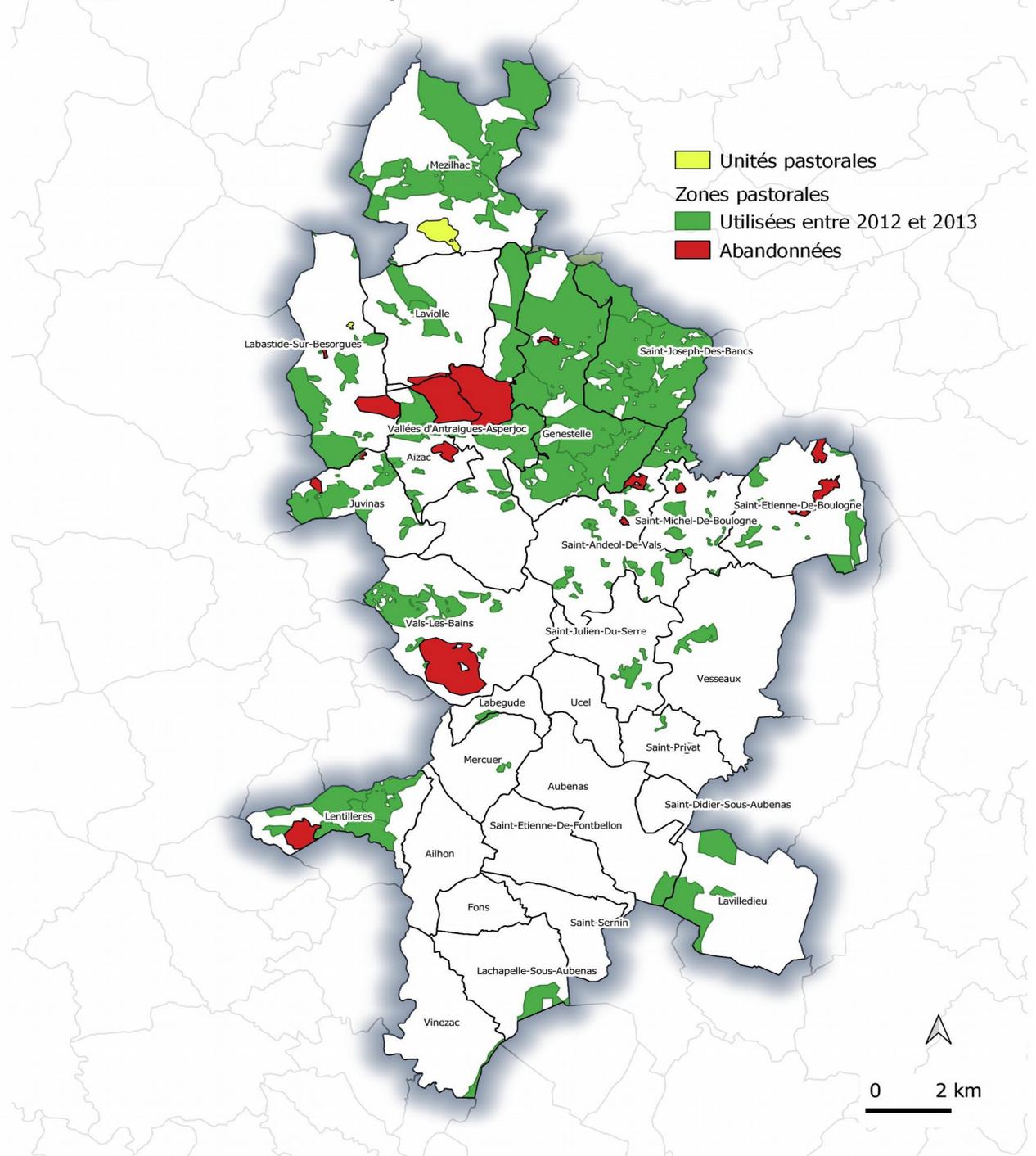
pastorales ne sont pas toujours déclarées dans leur totalité à la PAC et cette enquête avait également pour objectif de recenser les surfaces pastorales abandonnées. Un certain nombre d'informations sur ces surfaces ont ainsi pu être récoltées via des jurys communaux et les résultats sont disponibles sur internet¹. Sur la CDC du Bassin d'Aubenas, 8475 ha de surfaces pastorales ont été identifiées au total soit 8358 ha de zones pastorales et 117 ha d'unités pastorales. Une unité pastorale a une fonction spécialisée d'estive et n'est utilisée en règle générale que par un seul gestionnaire pastoral tandis qu'une zone pastorale n'a pas de fonction spécialisée d'estive (mais peut cependant accueillir des animaux aussi en été). Une zone pastorale peut être utilisée par plusieurs gestionnaires pastoraux. La localisation de ces zones est présentée sur la carte 3.4 ci-dessous. L'enquête a permis de recenser 1036 ha de surfaces pastorales abandonnées soit 23 zones pastorales dont 63 % l'ont été avant les années 2000. Les raisons évoquées de l'abandon de ces zones sont : le morcellement foncier qui présente un nombre de propriétaires trop important à gérer pour les éleveurs, terrain accidenté, manque d'eau, départ à la retraite sans reprise... .

=> Un travail de diagnostic pastoral pourrait être conduit dans un premier temps sur les communes ayant perdu beaucoup de surfaces pastorales. C'est le cas en particulier des communes de Vallées d'Antraigues Asperjoc qui a perdu 463 ha, Vals les Bains 256 ha, Labastide sur Besorgues 78 ha et Lentillères 68 ha.



Zones pastorales sur la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

1036 ha de surfaces pastorales abandonnées dont 63 % avant les années 2000



Sources : IGN BD Admin, enquête pastorale 2012-2013, licence APCA/CA07. Réalisation : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, octobre 2022, QGIS - Echelle 1:150000

Carte 3.4 : surfaces pastorales sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : enquête pastorale 2013-2014, CA07)

2-4 Age des chefs d'exploitation

La ventilation par commune est présentée sur le tableau 10 ci-dessous.

Nom de la commune	Nombre d'entreprises agricoles	Nombre de chefs d'exploitation nés en ou avant 1963	Nombre de chefs d'exploitation nés en ou après 1981	% de chefs d'exploitation ayant au moins 58 ans	% de chefs d'exploitation ayant 40 ans ou moins
AUBENAS	18	7	4	39	22
VESSEAUX	15	3	4	20	27
GENESTELLE	14	0	6	0	43
VINEZAC	12	6	3	50	25
SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE	12	1	6	8	50
SAINT-JOSEPH-DES-BANCS	12	0	3	0	25
LAVILLEDIEU	11	3	1	27	9
SAINT-SERNIN	10	3	2	30	20
SAINT-ANDEOL-DE-VALS	10	1	3	10	30
VALLEES D'ANTRAIGUES ASPERJOC	10	0	3	0	30
SAINT-PRIVAT	8	3	3	38	38
MEZILHAC	8	2	3	25	38
LABASTIDE-SUR-BESORGUES	8	2	2	25	25
SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE	7	2	3	29	43
UCEL	7	0	2	0	29
VALS-LES-BAINS	6	2	2	33	33
LENTILLERES	6	2	1	33	17
JUVINAS	6	1	3	17	50
SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON	4	1	0	25	0
SAINT-JULIEN-DU-SERRE	4	0	1	0	25
AIZAC	3	2	1	67	33
SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS	3	2	0	67	0
LAVIOLLE	3	0	2	0	67
MERCUER	3	0	1	0	33
AILHON	2	0	1	0	50
LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS	2	0	1	0	50
FONS	2	0	0	0	0
TOTAL	206	43	61	21	30

Tableau 10: nombre de chefs d'exploitation âgés d'au moins 58 ans et de 40 ans ou moins en 2021 (source : ateliers 2021)

Le tableau 10 montre que les communes d'Aubenas et Vinezac sont particulièrement concernées avec respectivement 7 et 6 chefs d'exploitation ayant au moins 58 ans en 2021. Cependant, cela représente respectivement environ 40 % des entreprises agricoles d'Aubenas et 50 % de celles de Vinezac alors que pour les communes de Aizac et de Saint-Didier sous Aubenas c'est 67 % des chefs d'exploitation qui ont au moins 58 ans en 2021. Des actions en faveur de la transmission de ces exploitations pourraient donc être conduites en priorité sur ces communes. Viennent ensuite les communes de Saint-Privat, Lentillères, Vals les Bains et Saint-Sernin qui ont entre 30 et 40 % de leurs chefs d'exploitation qui ont au moins 58 ans en 2021. En résumé, la moitié des communes de la CDC du Bassin d'Aubenas ont au moins 20 % de leurs chefs d'exploitation qui ont au moins 58 ans en 2021. Ce résultat est également visible sur la carte 3.4 ci-dessous.



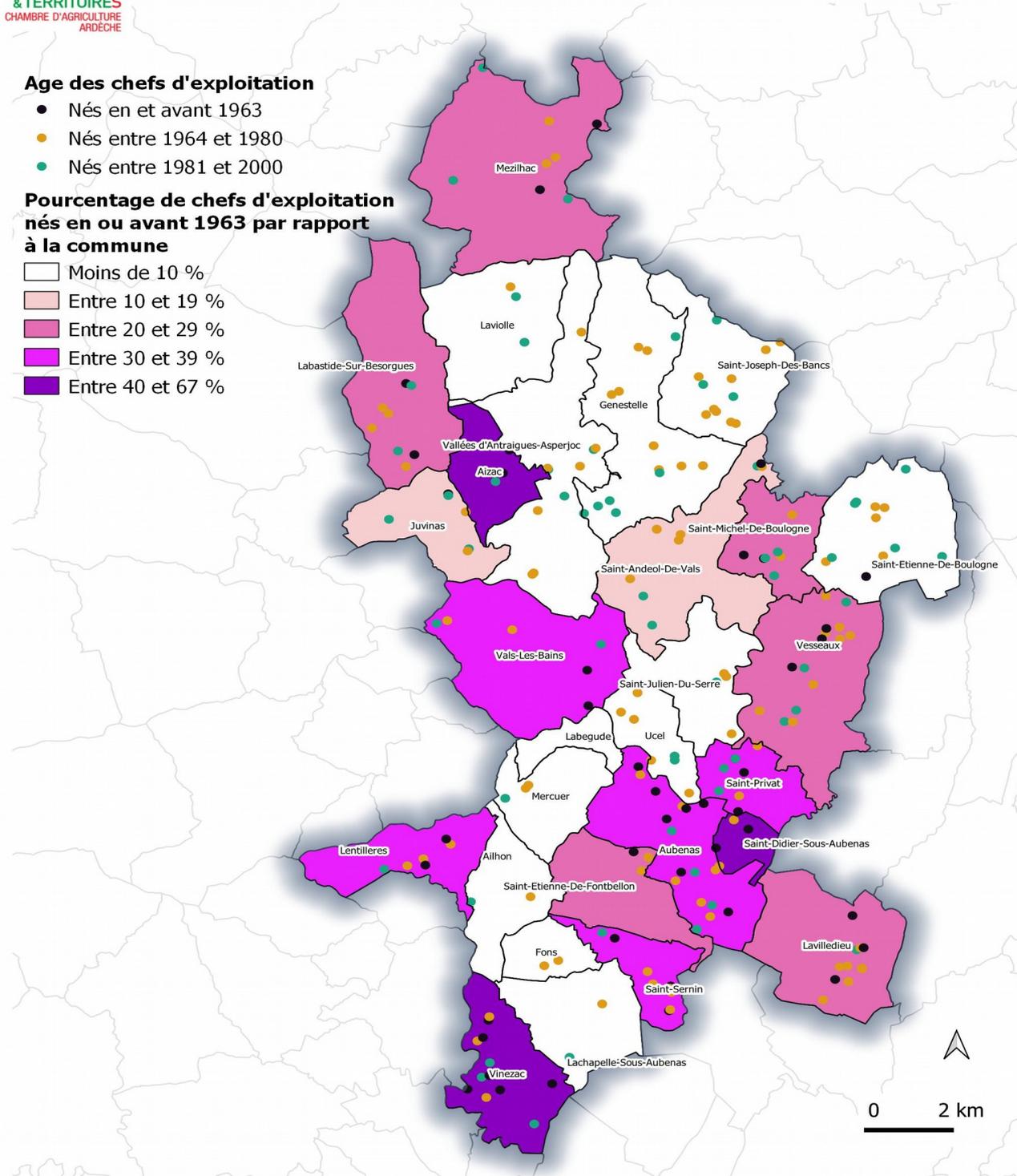
Age des chefs d'exploitation sur la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

Age des chefs d'exploitation

- Nés en et avant 1963
- Nés entre 1964 et 1980
- Nés entre 1981 et 2000

Pourcentage de chefs d'exploitation nés en ou avant 1963 par rapport à la commune

- Moins de 10 %
- Entre 10 et 19 %
- Entre 20 et 29 %
- Entre 30 et 39 %
- Entre 40 et 67 %



Sources : IGN BD Admin, CA07, CDC du Bassin d'Aubenas, licence APCA/CA07. Réalisation : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, AD, octobre 2022 - Echelle 1:140000

Carte 3.4 : âge des chefs d'exploitation sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

A l'inverse, les communes de Saint-Etienne de Boulogne et Genestelle ont chacune 6 chefs d'exploitation qui ont 40 ans ou moins ce qui représente respectivement 50 et 43 % de leurs entreprises agricoles. Les communes de Juvinas, Ailhon et Lachapelle sous Aubenas ont également la moitié de leurs chefs d'exploitations qui ont 40 ans ou moins.

Par ailleurs, les communes de Saint-Sernin, Aubenas, Lentillères, Lavilledieu, Saint-Etienne de Fontbellon, Vinezac, Aizac et Saint-Didier sous Aubenas possèdent une proportion de chefs d'exploitation ayant au moins 58 ans en 2021 plus importante que la proportion de chefs d'exploitation ayant 40 ans ou moins en 2021.

Comparaison avec le RGA 2020 et évolution depuis le RGA 2010

Le RGA recense l'âge des chefs d'exploitation mais également des co-exploitants et des associés actifs ce qui représente un nombre d'agriculteurs supérieurs au nombre d'entreprises agricoles précédemment évoqué. En effet, le RGA a recensé l'âge de 302 agriculteurs en 2010 pour 292 entreprises agricoles et de 269 agriculteurs en 2020 pour 241 entreprises agricoles. Pour rappel, lors des ateliers, 206 entreprises ont été recensées dont 18 étaient constituées de deux personnes et 4 de 3 personnes ce qui représentait donc 232 personnes en 2021 soit une différence de 37 personnes entre le RGA 2020 et les ateliers de 2021. Les données disponibles du RGA sont présentées par classe d'âge de 5 ans. Les données communales ne sont pas disponibles. La ventilation par classe d'âge est présentée sur le tableau 11 ci-dessous ainsi que celle provenant des ateliers de 2021.

Classe d'âge des agriculteurs	Nombre d'agriculteurs RGA 2010	% du nombre d'agriculteurs RGA 2010	Nombre d'agriculteurs RGA 2020	% du nombre d'agriculteurs RGA 2020	Ateliers 2021 (âge des personnes en 2020)	% du nombre d'agriculteurs Ateliers 2021
40 ans et moins	53	18	62	23	81	35
Entre 41 et 59 ans	171	57	135	50	122	53
60 à 69 ans	42	14	50	19	24	10
70 ans et plus	36	12	22	8	5	2
TOTAL	302	100	269	100	232	100

Tableau 11: classe d'âge des agriculteurs sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : agreste 2020 et ateliers 2021 sur la base de l'âge en 2020)

La tableau 11 montre que le RGA a recensé 27 % d'agriculteurs ayant 60 ans ou plus en 2010 contre 12 % recensé lors des ateliers de 2021 en se basant sur l'âge des agriculteurs en 2020. Il est cependant probable qu'une grande partie des agriculteurs recensés par le RGA en 2010 et en 2020 ayant plus de 60 ans soit en réalité à la retraite. Les départs à la retraite ont tendance à être retardés dans le milieu agricole mais il est tout de même possible que certains d'entre eux n'aient pas été enregistrés. En 2010, le RGA ayant recensé 26 % d'agriculteurs ayant 60 ans ou plus, la tendance est la même. Dans le même temps, le RGA a recensé 23 % d'agriculteurs ayant 40 ans ou moins contre 35 % recensé lors des ateliers de 2021 (âge des agriculteurs en 2020).

2-5 Pluri-activité des chefs d'exploitation

Selon les ateliers, 54 agriculteurs sur 206 sont concernés par la pluri-activité ce qui représente 26 % des entreprises agricoles de la CDC. La pluri-activité concerne ici les chefs d'exploitation qui ont un 2ème travail à l'extérieur.

Le tableau 12 montre la ventilation des pluri-actifs par commune ainsi que le pourcentage par rapport au nombre d'entreprises de la commune. Les communes de Aubenas et Labastide sur Besorgues sont les plus concernées en valeur absolue mais plus de la moitié des exploitants des communes de Labastide sur Besorgues, Ucel et Ailhon sont pluri-actifs. Le taux de réponse sur cette question est de 82 %.

Nom de la commune	Nombre de pluri-actif	Nombre d'entreprises agricoles	% de pluri-actif
LABASTIDE-SUR-BESORGUES	5	8	63
UCEL	4	7	57
AILHON	1	2	50
SAINT-ANDEOL-DE-VALS	4	10	40
SAINT-SERNIN	4	10	40
AUBENAS	6	18	33
SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE	4	12	33
JUVINAS	2	6	33
VALS-LES-BAINS	2	6	33
AIZAC	1	3	33
LAVIOLLE	1	3	33
MERCUER	1	3	33
SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS	1	3	33
LAVILLEDIEU	3	11	27
SAINT-PRIVAT	2	8	25
GENESTELLE	3	14	21
VALLEES D'ANTRAIQUES ASPERJOC	2	10	20
SAINT-JOSEPH-DES-BANCS	2	12	17
LENTILLERES	1	6	17
SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE	1	7	14
VESSEAUX	2	15	13
MEZILHAC	1	8	13
VINEZAC	1	12	8

Tableau 12: nombre de pluri-actif et pourcentage sur la commune (source : ateliers 2021)

La carte 3.5 ci-dessous permet la lecture rapide du nombre d'exploitants pluri-actif par commune sur la CDC du Bassin d'Aubenas.

Comparaison avec le RGA 2020 et évolution depuis le RGA 2010

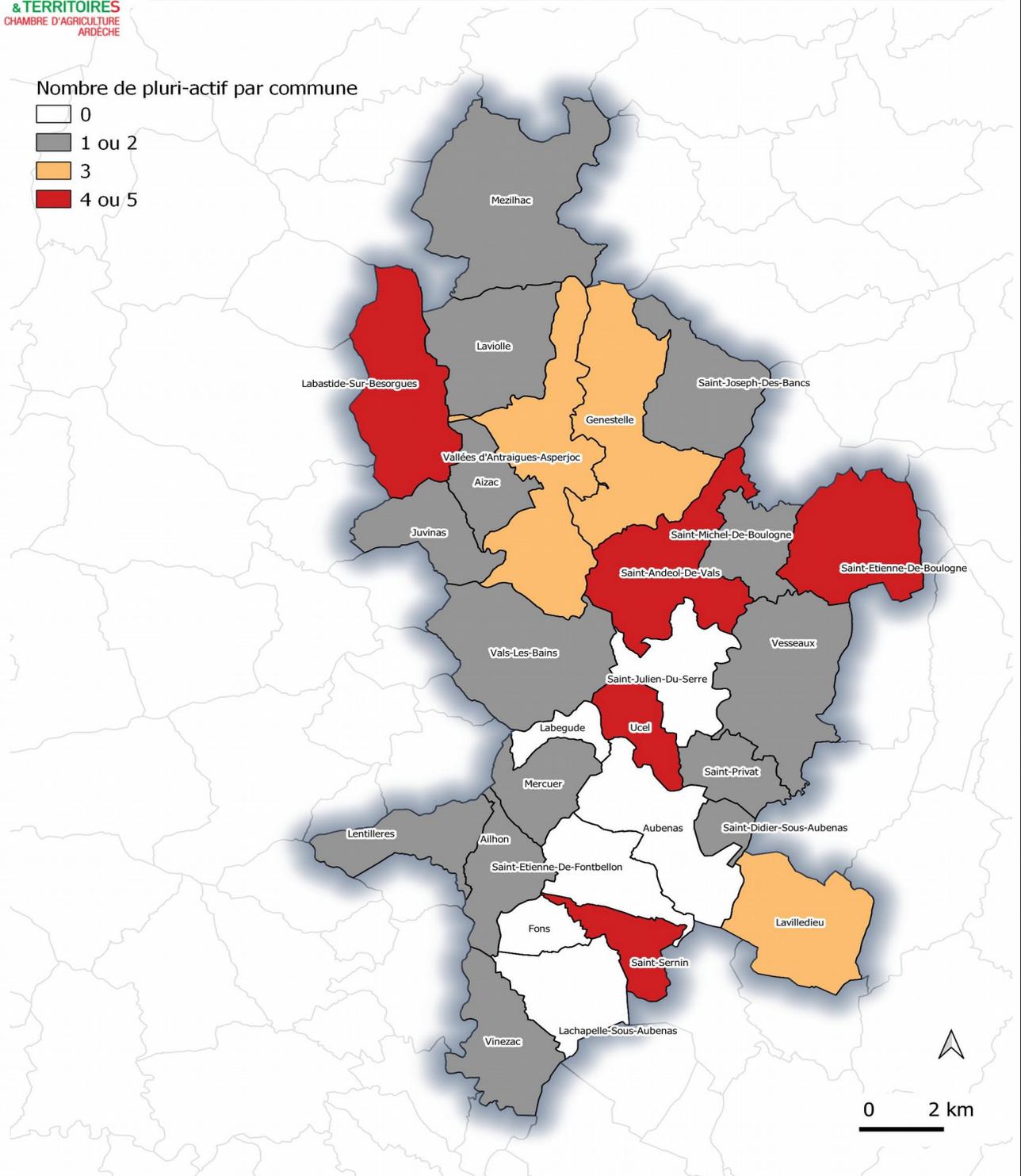
Les RGA 2010 et 2020 n'ont pas publié de données sur la pluri-activité ni à l'échelle communal ni à l'échelle des EPCI.



Pluri-activité des chefs d'exploitation sur la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

Nombre de pluri-actif par commune

- 0
- 1 ou 2
- 3
- 4 ou 5



Sources : IGN BD Admin, CA07, CDC du Bassin d'Aubenas, licence APCA/CA07. Réalisation : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, AD, octobre 2022 - Echelle 1:500000

Carte 3.5 : nombre de pluri-actif par commune sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

2-6 Mode de commercialisation des entreprises agricoles

Selon les ateliers, les modes de commercialisation privilégiés sont la coopérative et la vente directe comme le montre le tableau 13 ci-dessous mais le taux de réponse sur cette donnée, de l'ordre de 45 %, est assez faible. Il n'a donc pas été regardé par commune mais plutôt à l'échelle de la CDC.

Mode de commercialisation	Nombre d'exploitations
Coopérative	37
Vente directe	36
Grossistes	13
Magasins	5

Tableau 13: mode de commercialisation identifié sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Lors des ateliers, 45 exploitants ont été indiqués comme vendant au moins une partie de leurs produits en circuits courts et 26 exploitants sont notés comme ne vendant aucun produit en circuit court. Le taux de réponse sur cette question, qui est de l'ordre de 35 % (72 réponses), est un peu faible pour pouvoir en tirer des conclusions.

Pour plus de détails, se référer aux conclusions de l'étude sur les circuits courts, faite par la Chambre d'agriculture au printemps 2022.

Comparaison avec le RGA 2020 et évolution depuis le RGA 2010

Le RGA 2010 a comptabilisé 86 exploitations qui pratiquent la vente directe et 97 en 2020. Pas d'autres données sont disponibles sur le mode de commercialisation dans les RGA.

2-7 Signes de qualité des entreprises agricoles

Lors des ateliers, 59 exploitants ont été indiqués comme vendant au moins une partie de leurs produits sous le signe de qualité de l'agriculture biologique et 34 exploitants sont notés comme ne vendant aucun produit en bio. Le taux de réponse sur cette question, qui est de l'ordre de 46 % (94 réponses), est un peu faible pour pouvoir en tirer des conclusions.

Lors des ateliers, 8 exploitants ont également été notés en AOP Châtaignes, 6 comme étant certifiés HVE, 3 sous le cahier des charges de l'Agneau de l'Ardèche, 2 en Agneaux de l'Adret et 1 en IGP Coteaux de l'Ardèche. Cette donnée n'a pas été suffisamment complétée.

Comparaison avec le RGA 2020 et évolution depuis le RGA 2010

En 2010, le RGA a comptabilisé 47 entreprises agricoles en bio et 90 en 2020. Le nombre d'entreprises agricoles en agriculture biologique aurait donc doublé sur la CDC du Bassin d'Aubenas entre 2010 et 2020.

2-8 Atelier de transformation des entreprises agricoles

Selon les ateliers, 37 exploitations transforment au moins une partie de leurs produits contre 31 qui ne transforment pas. Le taux de réponse sur cette question est également faible puisque la donnée n'est renseignée que pour 33 % des entreprises agricoles recensées.

Comparaison avec le RGA 2020 et évolution depuis le RGA 2010

Selon le RGA, 32 exploitations avaient un atelier de transformation à la ferme (hors vinification) en 2010 et 64 en 2020. Le nombre d'entreprises agricoles transformant à la ferme aurait donc doublé également entre 2010 et 2020 sur la CDC du Bassin d'Aubenas.

2-9 Transmission des entreprises agricoles

Lors des ateliers, comme cela a été évoqué dans la partie 2-1, 8 entreprises agricoles ont été notées comme ayant arrêtées leur activité agricole. Il conviendra donc de regarder quels sont ces exploitants agricoles pour vérifier leur situation. Par ailleurs, la liste des 25 entreprises agricoles figurant dans l'onglet « retraités » du tableau excel pourra également être observée de prêt car ces exploitations ont dû partir à la retraite que récemment compte tenu qu'elles figureraient encore dans le listing de la Chambre d'agriculture.

Ensuite, le champ « état de la transmission » a été renseigné pour 24 entreprises agricoles et un commentaire a été noté pour 38 exploitations. Ces entreprises agricoles pourraient donc faire l'objet d'une étude approfondie. Sur les 24 entreprises renseignées, on notera surtout que 8 sont en cours de transmission, 6 sont à prévoir et 3 ne sont pas prévues. Ces trois dernières pourraient donc être étudiées en priorité.

Comparaison avec le RGA 2020 et évolution depuis le RGA 2010

Le RGA, en 2020 uniquement, a comptabilisé le nombre d'exploitations concernées par le sujet de la transmission en interrogeant le devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans. Ainsi, 72 exploitations seraient concernées soit 30 % des exploitations (sur les 241 recensées en 2020). Ces exploitations représenteraient 708 ha soit 14 % de la surface recensée en 2020. Parmi les exploitations concernées, 22 indiquent ne pas envisager de départ du chef ou coexploitant dans l'immédiat, 14 avoir une reprise assurée par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers, 30 ne pas savoir, 3 être concernées par la disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations et 3 être concernées par la disparition des terres au profit d'un usage non agricole.

=> sur le sujet de la transmission, il pourrait convenir de s'assurer que les 25 exploitations indiquées à la retraite lors des ateliers aient bien été reprises. La partie 2-4 concernant l'âge des chefs d'exploitation pourra venir dans un second temps orienter les priorités d'actions.

La cartographie des installations DJA dans les 10 dernières années (46 installations au total) montre un dynamisme des installations sur le nord de la Communauté de communes, en zone de moyenne montagne, ainsi qu'à Lavilledieu.

Pour avoir une vue d'ensemble représentative de tous les jeunes installés, la cartographie sur l'âge de chefs d'exploitation, montre la localisation des moins de 40 ans par commune (nés après 1981).

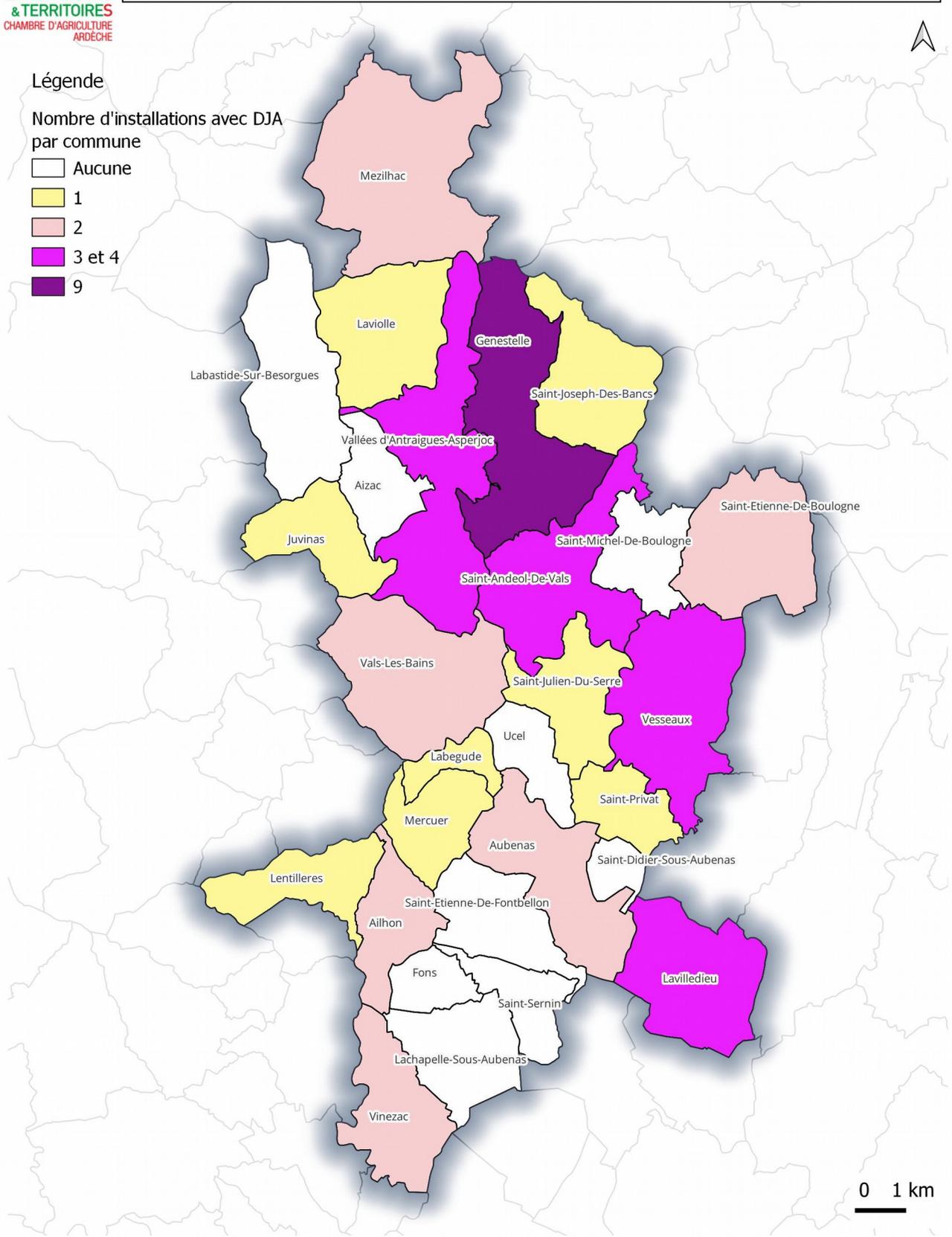


Nombre d'installations avec DJA de 2012 à 2022 sur la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas

Légende

Nombre d'installations avec DJA
par commune

- Aucune
- 1
- 2
- 3 et 4
- 9



0 1 km

Sources : IGN BD Admin, CA07, licence APCA/CA07. Réalisation : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, AD, octobre 2022, QGIS - Echelle 1:140000

3-ZONES À POTENTIEL AGRICOLE

Pour répondre aux objectifs initiaux du diagnostic, le travail en ateliers et les analyses ont ciblé des espaces particuliers du territoire. Ceux-ci sont identifiés comme pouvant renforcer leur vocation agricole, voire la reconquérir. Ces « **zones à potentiel agricole** » complètent donc les espaces agricoles déjà existants et dont la vocation est à ce jour confirmée.

La carte et les données présentant ces zones identifiées à potentiel agricole peuvent donc servir à orienter des actions de reconquête ou de développement agricole spécifique. Elles sont à relativiser par rapport au reste des espaces agricoles fonctionnels du territoire. Elles peuvent également s'articuler avec le repérage des zones de friches réalisé sur le territoire albenassien par la Chambre d'agriculture.

Ces zones ont été localisées lors des ateliers avec les deux chargés de missions de la Chambre d'agriculture et de la CCBA. Ce sont davantage des secteurs à potentiel agricole qui ont été définis que des zones précisément délimitées.

En effet, ces secteurs ont été repris tels qu'ils ont été dessinés en atelier, c'est à dire avec les constructions et autres infrastructures non agricoles. Ces zones peuvent déjà avoir un usage agricole, partiellement ou en totalité, qu'il faut maintenir ou développer. Mais elles peuvent être aussi des secteurs où l'agriculture a disparu et où une activité agricole pourrait se réactiver. Ces zones ont été qualifiées selon des catégories de productions dominantes pré-définies en amont des ateliers : arboriculture, châtaigneraie, maraîchage, pastoralisme, viticulture-arboriculture-PPAM..

Ces secteurs dessinés en atelier comprenaient parfois des surfaces déclarées à la PAC en 2020 pourtant indiquées sur les cartes disponibles en atelier. Elles ont donc fait l'objet d'un traitement SIG ensuite pour soustraire automatiquement les îlots déclarés à la PAC de ces zones.

Au total, sur l'ensemble de la CDC, 165 zones ont été identifiées pour une superficie totale d'environ 4900 hectares (surfaces PAC déduites). Le type de culture englobait parfois plusieurs catégories de culture. Ce sont donc les chargés de missions présents aux ateliers qui ont dû parfois redéfinir le type de culture dans une des 5 catégories pré-définies. Ce regroupement est présenté sur le tableau 14 ci-dessous et dans les cartes par commune livrées avec ce travail (cartes 1 et 2).

Type de culture	Surface (ha)
Pastoralisme	1727
Viticulture, arboriculture, PPAM	1240
Châtaigneraie	1079
Arboriculture	775
Maraîchage	85
Total Résultat	4906

Tableau 14: potentiel agricole par type de culture regroupée sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Ce regroupement montre que le pastoralisme représente une part importante de la surface potentielle avec la viticulture, l'arboriculture, les PPAM et la châtaigneraie.

=> Une analyse plus fine de ces zones pourrait être effectuée en soustrayant les constructions et autres infrastructures non agricoles des surfaces définies.

Le type de potentiel agricole par commune est présenté sur la carte 3.6 ci-dessous. Cela permet de voir rapidement les plus gros potentiels : castanéicole à Vallées d'Antraigues Asperjoc, Juvinas et Saint-Andéol de Vals, viticole à Vinezac, Lachapelle sous Aubenas, Lavilledieu, pastoral à Lavilledieu, Saint-Andéol de Vals et Ailhon, arboricole à Vesseaux, Aubenas, Saint-Etienne de Fontbellon et Saint-Didier sous Aubenas ainsi que maraîchage à Vinezac, Vals les Bains et Ailhon.

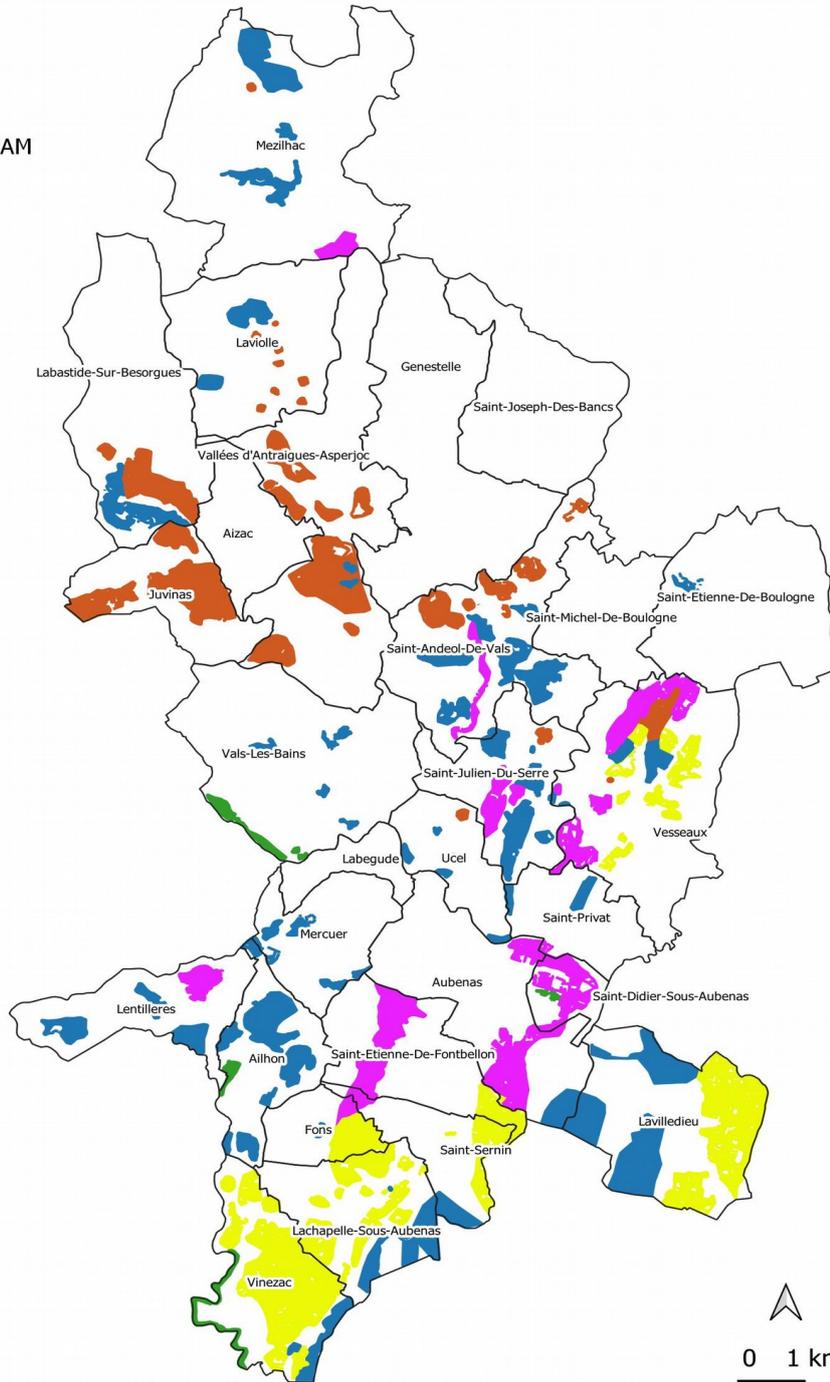


Zones à potentiel agricole sur la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

Légende

Type de culture potentielle

- Pastoralisme
- Viticulture, arboriculture, PPAM
- Châtaigneraie
- Arboriculture
- Maraîchage



Sources : IGN BD Admin. CA07. CDC du Bassin d'Aubenas. licence APCA/CA07. Réalisation : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, octobre 2022. OGIS - Echelle 1:140000

Carte 3.6 : zones à potentiel agricole sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

3-1 Différentes caractéristiques du territoire en matière de gestion de la ressource en eau

Que ce soit pour l'alimentation des troupeaux, la transformation, l'accueil, ou plus basiquement l'irrigation des cultures, l'accès à la ressource en eau est un facteur prédominant à l'activité agricole. Nous aborderons ici la gestion de l'eau à des fins d'irrigation, sans pour autant minimiser l'importance de cette ressource pour la présence de l'élevage et son entretien du territoire, ni sur les activités de diversification à la production primaire agricole.

Face aux évolutions climatiques, l'agriculture se doit des efforts d'adaptation, d'optimisation et d'économie d'eau (stratégies agro-écologiques, agronomie, optimisation des capacités naturelles du sol, agroforesterie, pilotage de l'irrigation, variétés, espèces plus adaptées, ...). Malgré ces évolutions dans les pratiques et la conduite des cultures, l'irrigation s'avère cependant de plus en plus incontournable dans un contexte pédoclimatique qui se « méditerranéise » (cf partie Climat). L'évolution des besoins en eau pour l'irrigation agricole a été estimée à plus de 10 millions de m³ sur l'ensemble du bassin de l'Ardèche (consommation actuelle de 4 -5 millions). Sur le territoire de la communauté de communes, ce sont plusieurs Millions de m³ d'eau supplémentaires qui seraient nécessaires, intégrant une évolution des modes de consommation et une relocalisation de la production agricole (Ardèche 2050).

L'accès à la ressource en eau, pour l'agriculture comme pour les autres usages d'ailleurs, se doit d'être au cœur des politiques d'aménagement territorial, au même titre que celle de la préservation des milieux naturels.

Du gravitaire traditionnel ...:

Les zones de pentes s'associent à des sols souvent plus superficiels et légers, moins propices aux cultures. Mais le réseau hydrographique dans ces secteurs des hautes Cévennes ardéchoises est dense et a permis pendant des générations une irrigation gravitaire traditionnelle. Des réseaux de béalières permettaient encore il y a peu d'irriguer les prés au printemps sur les bassins de la Bezorgues et de la Volane. Les châtaigneraies bénéficiaient aussi de ce petit patrimoine hydraulique lors des pluies intenses de fin d'été. L'irrigation gravitaire présentait un intérêt agricole mais aussi hydrologique ; en matière de ralentissement dynamique des écoulements sur ces bassins. Le détournement des eaux sur les prairies des bassins versant avait pourtant ses vertus environnementales (cf étude d'impact des béalières sur la faune et la flore des vallées de Bise et Genestelle 1999). Ce type d'irrigation est cependant aujourd'hui confronté aux évolutions climatiques et leurs effets. Les volumes dérivés sont très supérieurs aux besoins et à la consommation réelle des cultures. Leurs effets positifs se trouvent donc beaucoup plus limités en période de débit faible. Les printemps sont plus secs et les étiages estivaux interdisent désormais un usage raisonné de ces biefs, pendant une saison qui s'étire du printemps à l'automne. Plus bas dans les vallées et les plaines alluviales, cette irrigation gravitaire à partir de canaux est désormais vouée à disparaître. Les débits des rivières sollicitées ne sont plus suffisamment puissants en été pour satisfaire la dérivation d'eau dans ces canaux et répondre aux exigences réglementaires de débit pour la préservation de la vie des cours d'eau. (Canal de Baza, canal de Saint Privat).

Que ce soit dans les zones de pentes ou plus bas dans les vallées, les méthodes gravitaires traditionnelles ne peuvent plus fonctionner avec les mêmes modalités. Il s'avère nécessaire d'anticiper des alternatives avant que les restrictions d'usage ne soient trop contraignantes.

... Aux forages confidentiels.....:

Le prélèvement agricole des eaux souterraines est courant dans les secteurs où les nappes alluviales ou captives sont faciles d'accès. Les terrains granitiques ou karstiques du bassin d'Aubenas rendent aléatoires la réussite des forages. Ils ne sont donc que très peu répandus sur les zones de pentes cristallines et de Gras calcaires.

Le secteur de Vesseaux constitue une exception grâce aux forages profonds dans les sous sols gréseuses de la vallée du Liopoux exploitée par la structure d'irrigation collective ASA qui en porte le nom.

Les évolutions climatiques et les sécheresses estivales incitent cependant à développer un accès à l'eau rapide et peu coûteux. En cela les forages représentent un mode d'accès très tentant, que ce soit au niveau agricole ou des particuliers. En nappe alluviale, cette technique a effectivement de bonnes chances de réussite à profondeur raisonnable. Il s'avère cependant que cette facilité d'accès toute relative pourrait inviter un développement anarchique et peu transparent des prélèvements, dont l'effet sur la ressource sera lui effectif dans tous les cas. Il y a donc une vigilance à avoir afin que ces modes de prélèvements puissent être raisonnés et concertés afin d'en minimiser les effets négatifs pour le territoire.

NB : un forage en nappe d'accompagnement d'un cours d'eau est considéré réglementairement comme un pompage en rivière.

... un étiage soutenu, ... jusqu'à quand ? ...

Le bas du Territoire est façonné par la plaine alluviale de l'Ardèche et ses différents affluents. Une partie de ce secteur et notamment les plaines agricoles albenassiennes bénéficient de la ressource en eau apportée par la rivière Ardèche et son soutien d'étiage. Cette artificialisation du débit est assurée par le biais du complexe hydroélectrique de Montpezat et de ses barrages stockant et détournant l'eau du bassin alti-ligérien dans la rivière Ardèche. Elle a permis le développement de nombreuses structures hydrauliques collectives qui arrosent par pompage estival les cultures riveraines (périmètres irrigués des différentes ASA). Si la contrainte des débits des cours d'eau semble a priori moins forte sur ces systèmes sous pression, plus économes en eau que les systèmes de dérivation gravitaire, il n'en demeure pas moins que la sécurisation de la ressource en eau l'été devient de plus en plus cruciale également. La succession d'arrêts sécheresse limitant le prélèvement pour cause de faible débit s'est amplifiée ces dernières années. Elle risque encore de s'accélérer avec les évolutions climatiques mais également avec les prochaines modalités de renouvellement de la concession hydroélectrique du complexe de Montpezat. L'augmentation du soutien d'étiage de la Loire et les exigences énergétiques invitent à anticiper ces évolutions afin que l'ensemble des structures collectives puisant dans l'Ardèche soutenue l'été, ne se retrouvent confrontées à des impasses. Une réflexion d'aménagements hydrauliques de substitution, non sans conséquences foncières et financières pour le secteur albenassien, serait à engager dès à présent...

...Pluviométrie hivernale et épisodes cévenols : des solutions de stockage...

Car si la capacité du soutien d'étiage estival de l'Ardèche serait remis en cause à l'avenir, celui des pluies cumulées sur l'année et notamment durant les épisodes cévenols automnaux et hivernaux devraient perdurer. Les forts ruissellements dévalant des hauts bassins de l'Ardèche et des contreforts de la montagne ardéchoise génèrent une forte augmentation des débits, et ce de manière subite et ponctuelle. A cela s'ajoutent les lâchers d'eau artificialisés de l'hiver pour la production hydroélectrique. Autant de volumes d'eau conséquents, parfois dévastateurs mais pour certains maîtrisables qu'un stockage mesuré et adapté permettrait de récupérer en partie. C'est déjà le cas pour certaines petites retenues collinaires présentes sur les pentes du territoire.

Pour faire face à l'augmentation des besoins mais aussi à la limitation des impacts sur la ressource estivale, une réflexion d'aménagement d'ouvrages de stockage serait à mener, dans la concertation, mais de manière urgente si l'on souhaite construire des solutions partagées et raisonnées pour le moyen terme.



L'Ardèche au chemin de la digue 07200 Aubenas le 12/08/2022

3-2 Association d'irrigants sur la CDC du Bassin d'Aubenas et lien avec les zones potentielles

8 associations d'irrigants ont été identifiées sur le périmètre de la CDC du Bassin d'Aubenas. Elles représentant une superficie totale irrigable d'environ 550 ha. Les secteurs agricoles bénéficiant de ces associations ainsi que les points de forages ou de pompages sont présentés sur la carte 3.7 ci-dessous. La superficie par association et l'origine de l'eau est présentée dans le tableau 15 ci-dessous.

Nom de l'association d'irrigants	Superficie approximative de l'association (ha)	Origine de l'eau
ASL DE LA BORIE - LA RASCASSE	224	Rivière l'Auzon
ASA DU DOMAINE DE VILLE	127	Rivière Ardèche
ASA DE LA VALLEE DE LIOPOUX	64	Forages
ASA DE L ILE DE VILLE	35	Rivière Ardèche
ASA DE LA PRADE CHARNIVET	35	Rivière Ardèche
ASA DES USAGERS DE FONT ROME	35	Source
ASL DU CANAL DE BAZA	28	Rivière Ardèche
Total Résultat	549	

Tableau 15: superficies approximatives des associations d'irrigants sur la CDC du Bassin d'Aubenas et origine de l'eau (source : ateliers 2021)

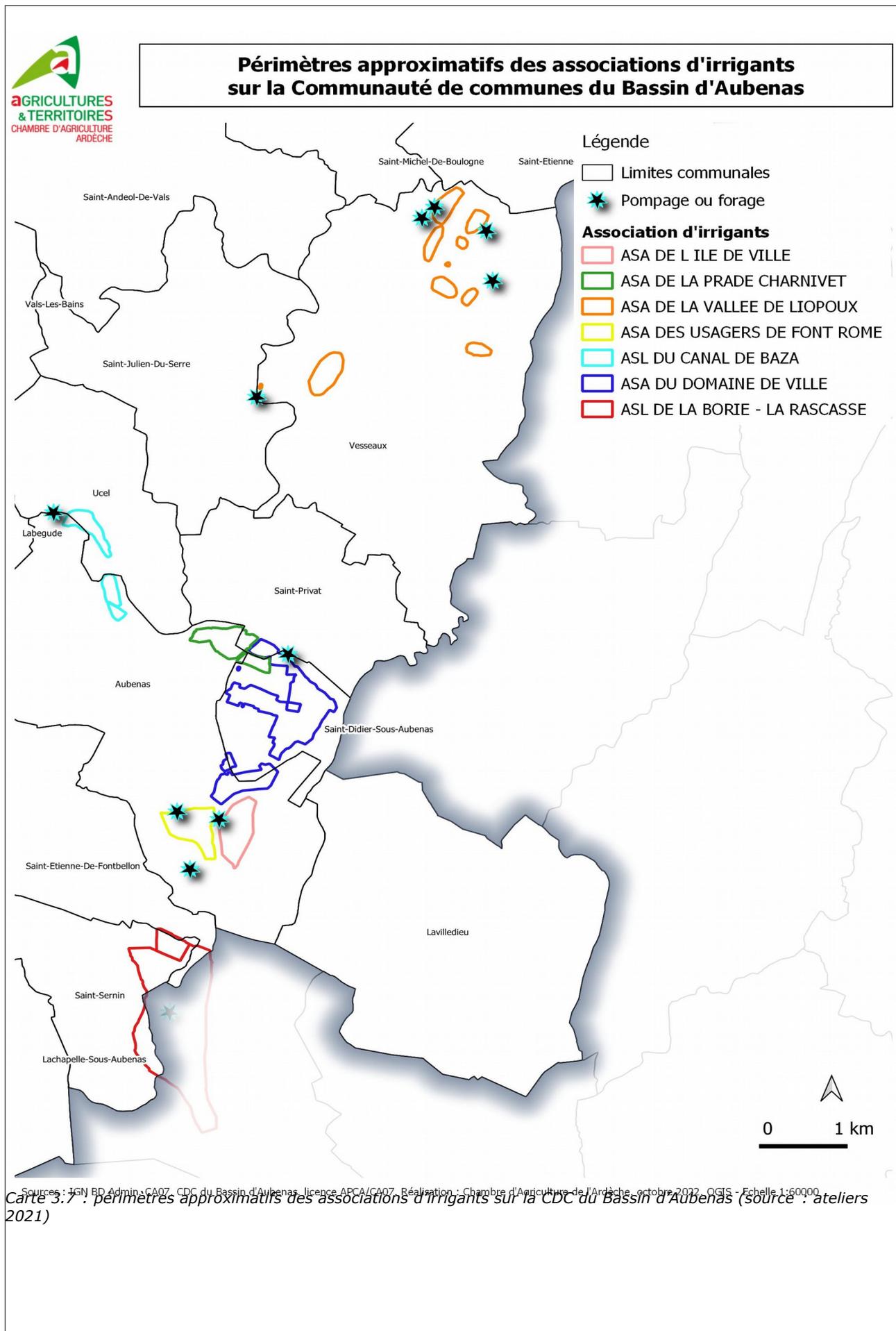
L'ASL de la Borie-la Rascasse est ainsi la plus grande association du territoire (mais en réalité la majorité de sa superficie est située sur la commune de Vogue et donc en dehors de la CDC du Bassin d'Aubenas). Cependant, l'ASL compte quand même 66 ha environ sur la commune de Saint-Sernin et 11 ha environ sur la commune de Saint-Etienne de Fontbellon. Vient ensuite l'ASA du Domaine de Ville avec 127 ha situés en majorité sur la commune de Saint-Didier sous Aubenas.

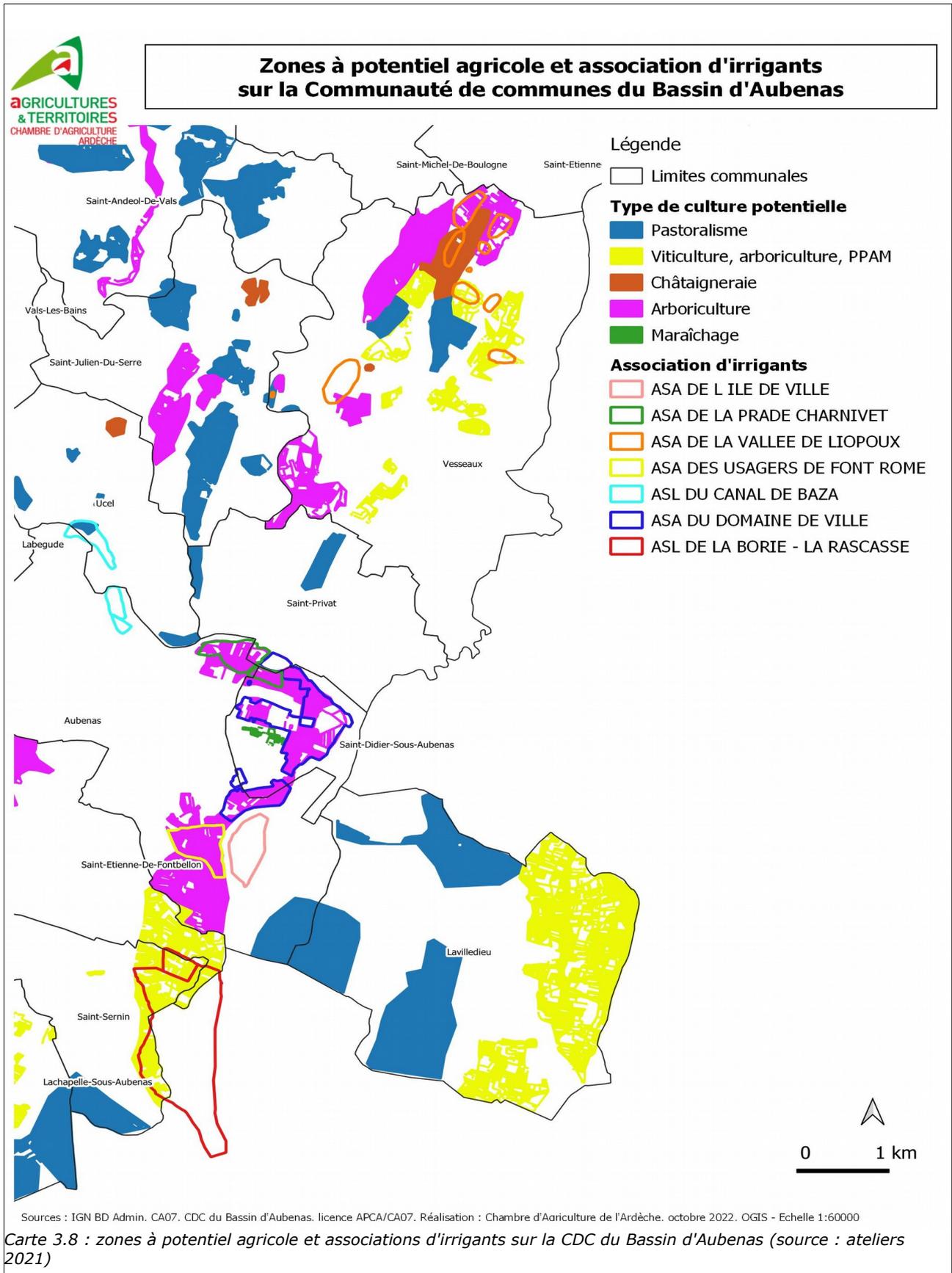
La carte 3.8 permet de visualiser les zones à potentiel agricole identifiées lors des ateliers au regard des périmètres approximatifs des associations d'irrigants.

Cette carte ne reprend pas les périmètres syndicaux des ASA. Ces périmètres matérialisent les parcelles adhérentes à la structure d'irrigation et donc irrigables. Ils sont plus précis et nécessiteraient un travail d'identification à l'échelle parcellaire plus poussé.

Par rapport aux 8 ASA identifiées au départ, l'ASA de Ripotier n'existe plus. L'ASA de Pérédès à Vinezac n'a pas souhaité nous rencontrer pour localiser son périmètre irrigable, du fait que l'ASA se pose la question de cesser son activité.

A noter également qu'il existe aussi l'ASA du Canal de Saint-Privat.





Ainsi, une zone à potentiel agricole de 67 ha sur la commune de Saint Sernin a été identifiée en partie sur le périmètre de l'ASL de la Borie-la Rascasse. Il s'agit d'une zone dont le potentiel a été défini en « viticulture, arboriculture, PPAM ». Sa situation en plein de cœur de cette ASL pourrait donc représenter un véritable atout pour cette zone. Par ailleurs, cette ASL est la seule association dont les bornes ont été cartographiées lors des ateliers. Celles-ci ont donc bien été prises en compte et sont visibles sur la carte 3.9 ci-dessous.

Une importante zone à potentiel agricole a également été identifiée sur la commune de Saint Didier sous Aubenas et en grande majorité dans le périmètre de l'ASA du Domaine de Ville, cf carte 3.10. Le potentiel est arboricole et représente environ 75 ha.

Sur la commune de Aubenas, une zone arboricole a également été identifiée sur le périmètre de l'ASA des usagers de Font Rome, cf carte 3.11. Cette carte montre également le périmètre approximatif de l'ASA de l'Ile de Ville mais aucune zone potentielle n'a été identifiée sur ce secteur. Cependant, une deuxième zone à potentiel arboricole d'environ 23 ha sur la commune d'Aubenas a été identifiée en partie dans le périmètre approximatif de l'ASA de Prade Charnivet, cf carte 3.12. Environ 2 ha de cette zone à potentiel se trouve également sur la commune voisine de Saint-Privat.

L'ASA du Canal de Saint Privat compte seulement 2 agriculteurs pour une 30 aine adhérents et 10 h agricoles sont concernés. Cette ASA est confrontée comme celle du cana de Baza aux restrictins de prélèvements estivaux et a engagés des travaux de modernisation pour optimiser son prélèvement (limitation des fuites et des débits dérivés).

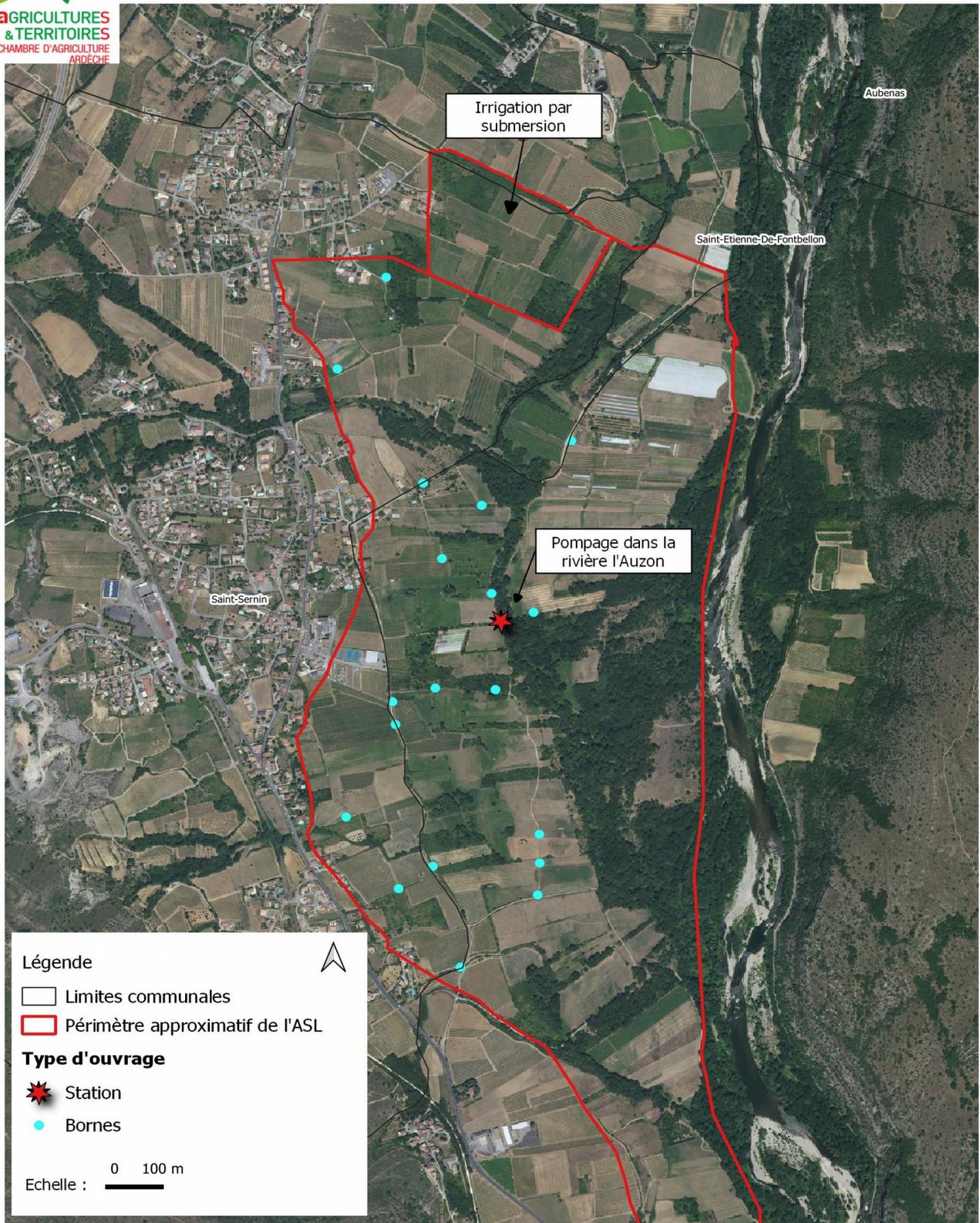
Plus au nord se trouve l'ASL du Canal de Baza à cheval sur les communes d'Aubenas et Ucel, cf carte 3.13. Sur la commune d'Ucel, une petite zone à potentiel agricole avait été identifiée d'environ 4 ha. Il a été noté lors des ateliers que cette zone appartient à la commune. Le potentiel agricole noté par l'ensemble des participants est pastoralisme et maraîchage.

Pour terminer, encore plus au nord, se trouve l'ASA de la Vallée de Liopoux, constituées de plusieurs petites zones liées à la présence de 6 forages, cf carte 3.14. Cette ASA comprend plusieurs zones identifiées à potentiel agricole lors des ateliers : une zone arboricole, une zone de châtaigneraie et deux petites zones en viticulture, arboriculture et PPAM.

En conclusion, il serait pertinent de s'intéresser plus particulièrement à ces zones de potentiel agricole défini lors des ateliers et situées dans le périmètre approximatif d'une de ces 7 associations.



ASL de la Borie-La Rascasse - CDC du Bassin d'Aubenas

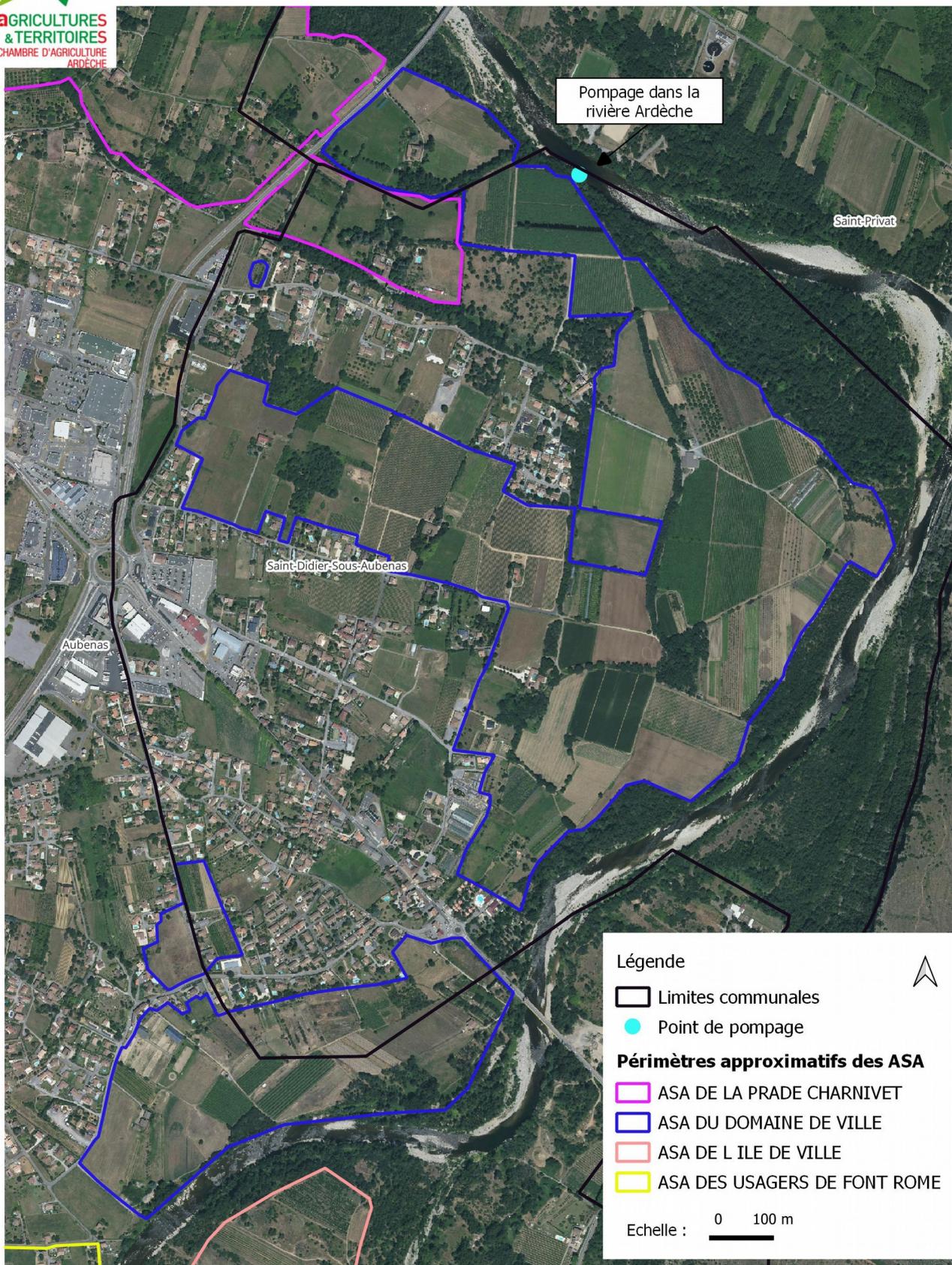


Sources : IGN BD Admin, CA07, CDC du Bassin d'Aubenas, licence APCA/CA07. Réalisation : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, AD, octobre 2022, QGIS - Echelle 1:12000

Carte 3.9 : ASL de la Borie-Rascasse, CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

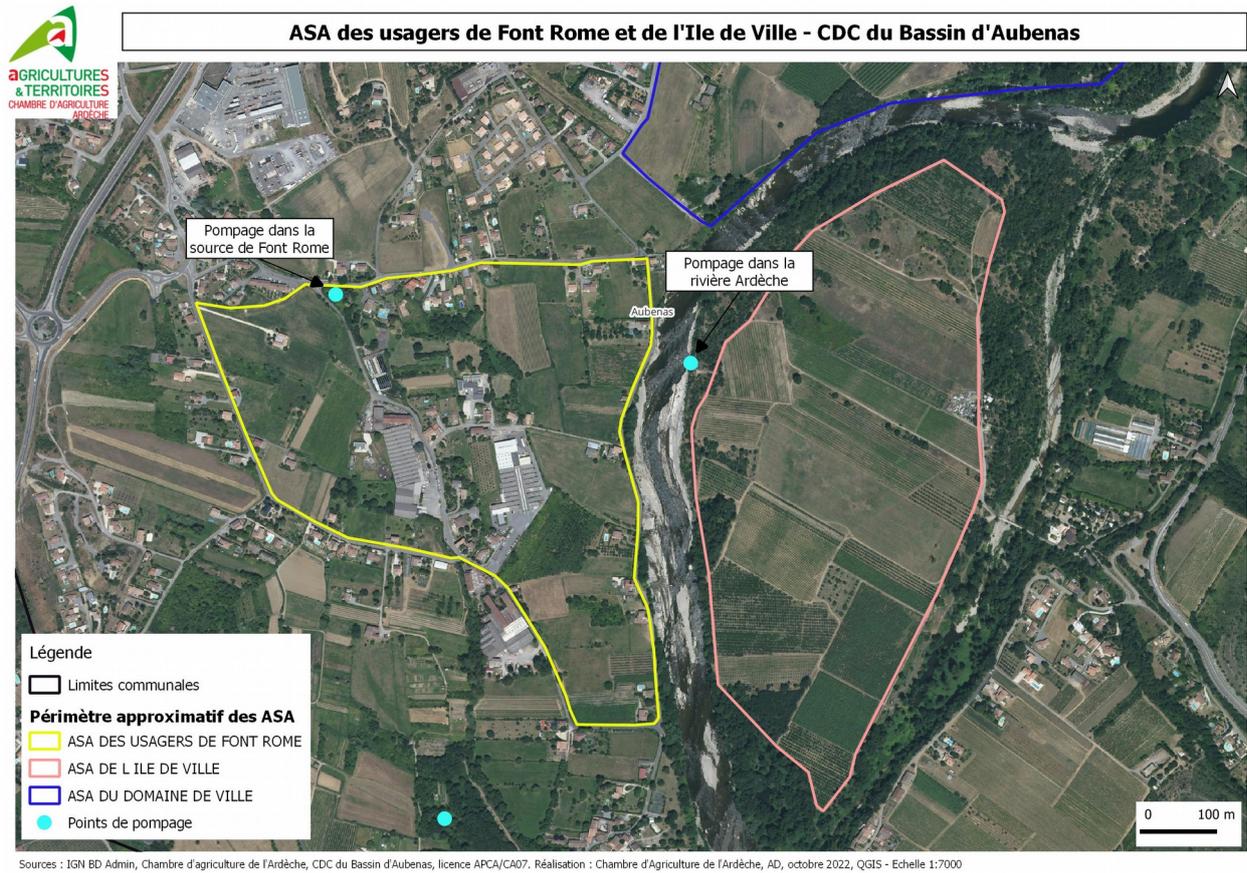


ASA du domaine de Ville - CDC du Bassin d'Aubenas

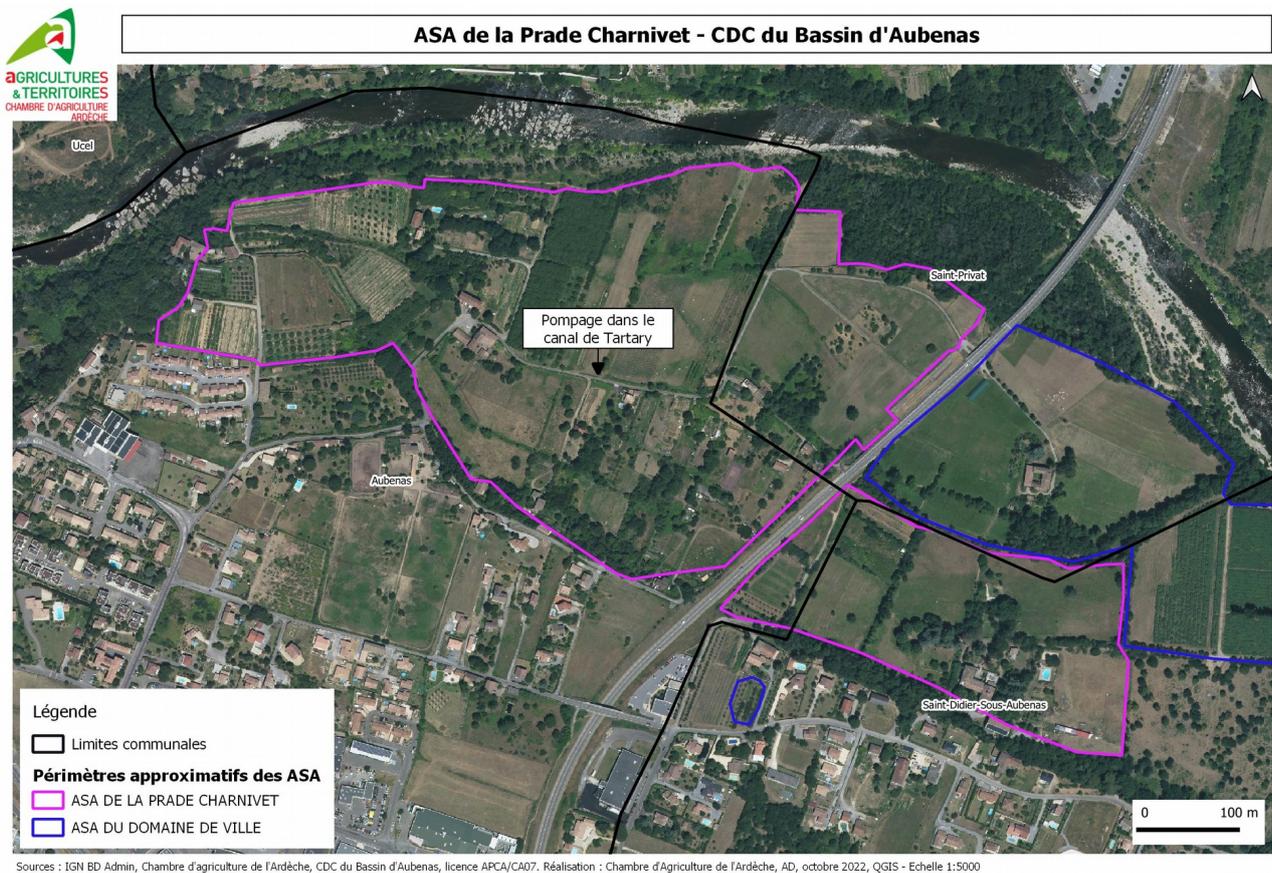


Sources : IGN BD Admin, CA07, CDC du Bassin d'Aubenas, licence APCA/CA07. Réalisation : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, AD, octobre 2022, QGIS - Echelle 1:10000

Carte 3.10 : ASA du domaine de Ville, CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)



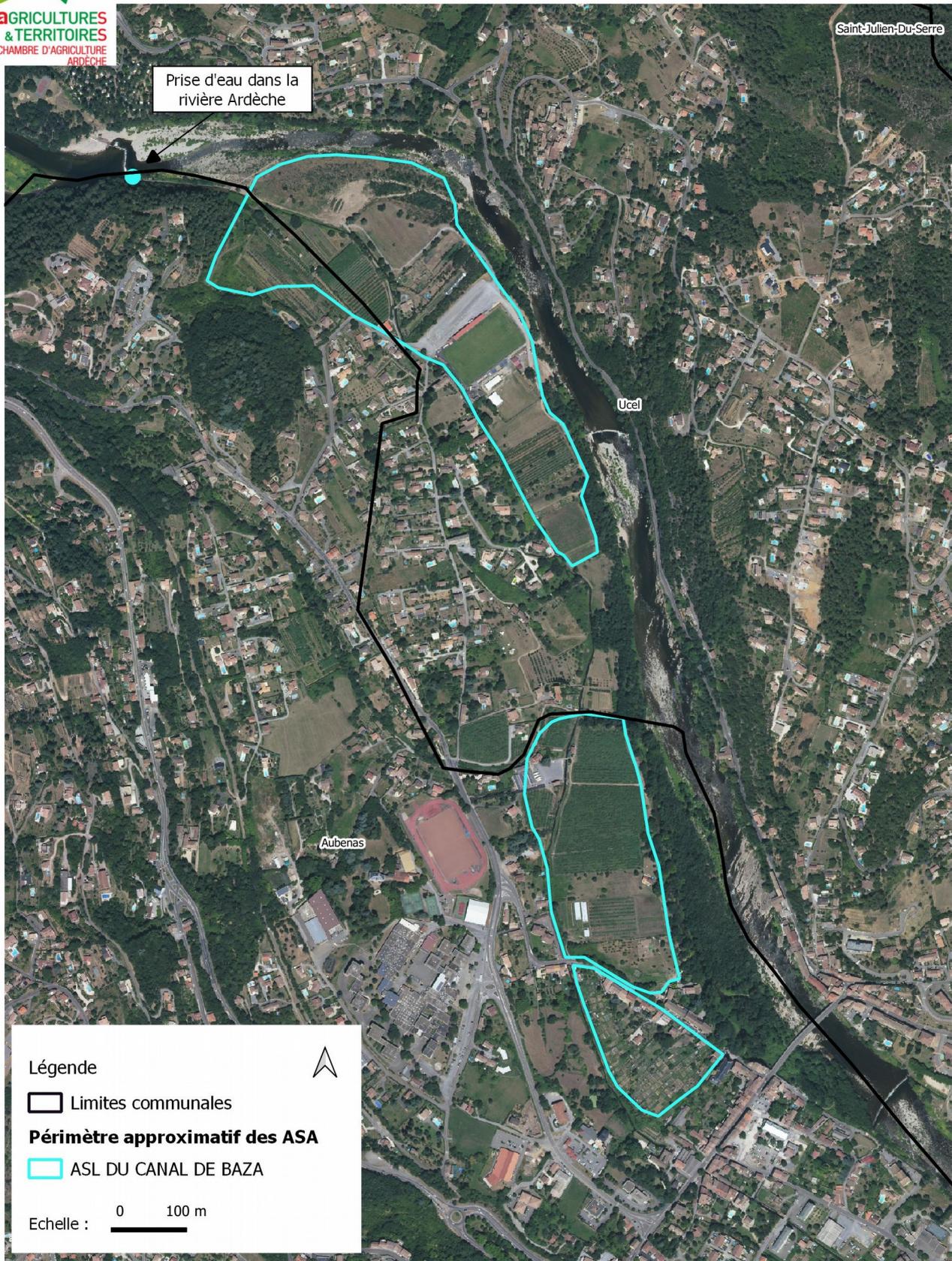
Carte 3.11 : ASA des usagers de Font Rome et de l'Ile de Ville ; CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)



Carte 3.12 : ASA de la Prade Charnivet, CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)



ASL du canal de Baza - CDC du Bassin d'Aubenas

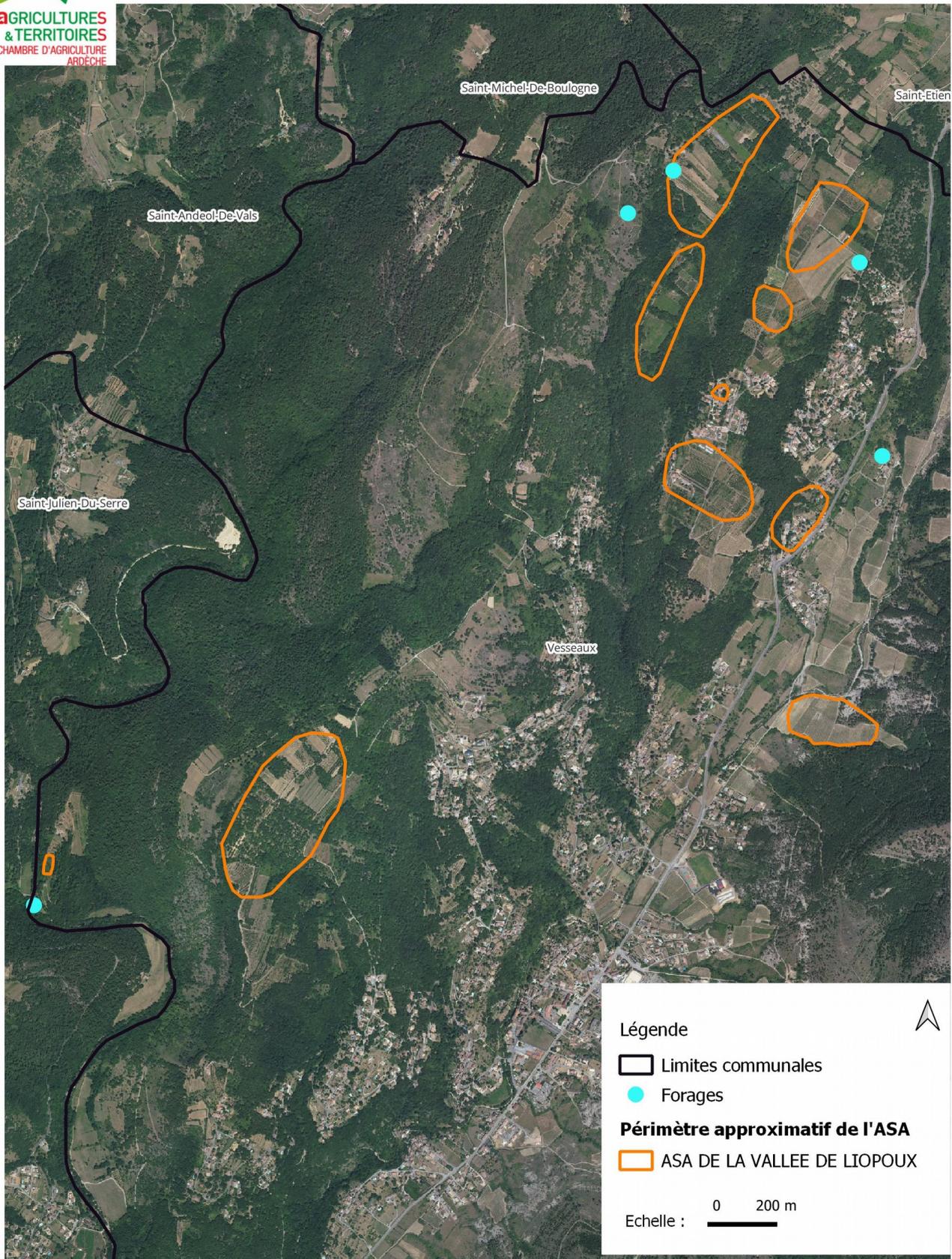


Sources : IGN BD Admin, CA07, CDC du Bassin d'Aubenas, licence APCA/CA07. Réalisation : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, AD, octobre 2022, QGIS - Echelle 1:8000

Carte 3.13 : ASA du canal de Baza, CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)



ASA de la Vallée de Liopoux - CDC du Bassin d'Aubenas



Sources : IGN BD Admin, CA07, CDC du Bassin d'Aubenas, licence APCA/CA07. Réalisation : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, AD, octobre 2022, QGIS - Echelle 1:18000

Carte 3.14 : ASA de la Vallée de Liopoux, CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

3-3 Potentiel agricole et réserve utile en eau des sols

Ce potentiel agricole par zone a ensuite été croisé avec la couche SIG de la Réserve Utile (RU) des sols et des cartes par commune ont été livrées avec travail, cf cartes 2.

La réserve utile des sols (RU) exprimée en « mm », traduit la capacité du sol à retenir l'eau. Nous l'avons estimée à partir de la carte des sols de l'Ardèche à notre disposition et plus particulièrement des indicateurs suivants :

- la texture du sol qui est fonction du taux d'argile, de limons et de sables du sol. Plus un sol est sableux moins il retient l'eau, plus un sol est argileux ou limoneux plus il retient l'eau.
- la profondeur du sol : plus le sol est profond plus sa réserve sera importante ;
- la charge en cailloux : plus le taux de cailloux du sol est important, moins la réserve en eau est importante. La charge en cailloux peut venir amoindrir la réserve en eau d'un sol qui aurait une texture favorable et/ou une profondeur importante.

On peut considérer que des sols disposant de moins de 60 mm de RU ont de faibles capacités à retenir l'eau et sont très sensibles à la sécheresse ou un aléas pluviométrique. Des sols présentant des RU supérieures à 90 mm sont à l'inverse très favorables et plus résistants aux aléas pluviométriques.

La réserve utile en eau des sols sur la CDC du Bassin d'Aubenas est visible sur la carte présentée 3.15 ci-dessous. Cette RU a ensuite été croisée avec la couche SIG des parcelles déclarées à la PAC en 2020 pour obtenir la carte 3.16 présentée également ci-dessous.

Voilà le type de commentaire qu'on peut faire sur les cartes :

La carte des RU du territoire de la CCBA montre une très grande diversité de situations :

- des sols séchant à très séchant qui dominent (moins de 60 mm) de RU : soit sur les zones à fortes pentes des reliefs cristallins du massif central, soit sur les calcaires durs (Vesseaux, lavilledieu) ou les collines calcaires (marnes, sols caillouteux superficiels) ou encore en bordure des rivières avec la présence de galets (Ardèche et ses affluents). Ce type de situation domine sur le territoire ;
- des sols à bonne rétention en eau du fait de la présence du volcanisme (partie haute du territoire – Mézilhac, St Joseph des Bancs), sol de vallée dans les zones de dépôts alluvionnaires ou encore des zones de colluvions, bas de pente ou plaine ;
- des sols à réserve en eau « moyenne » (60-90 mm) qui sont essentiellement situés sur les zones des reliefs cristallins ou schisteux au nord du territoire.

Le tableau 16 ci-dessous montre la répartition en terme de surface des zones identifiées à potentiel agricole dans chaque classe de RU.

Classe RU	Surface (ha)
0-<30	1500
>=30-<60	1240
>=60-<90	1370
>=90-<120	290
>=120-<150	282
>=150	176
Total Résultat	4858

Tableau 16: classe de réserve utile en eau des sols des zones à potentiel agricole (source : climat XXI et ateliers 2021)

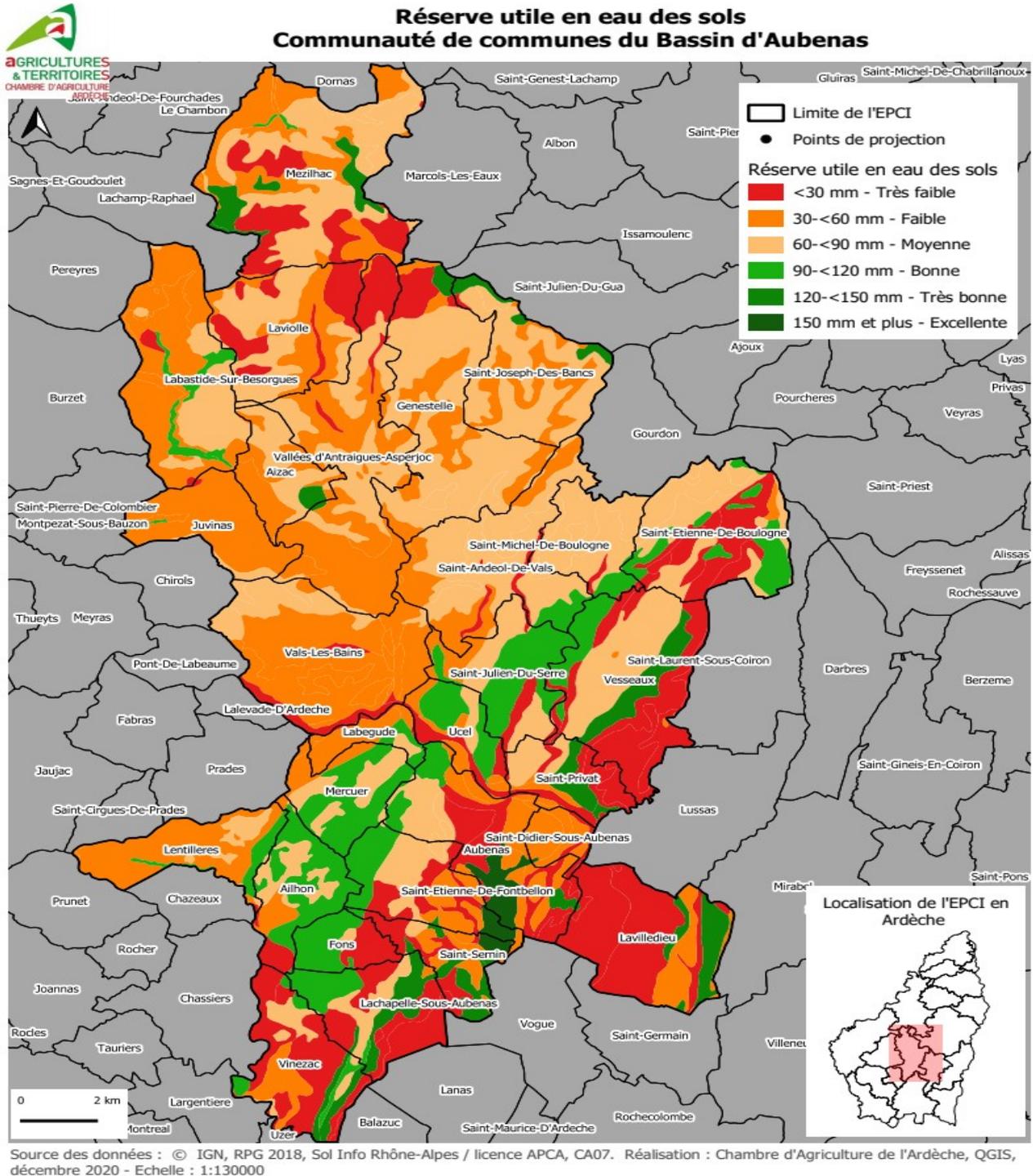
On observe que **56 %** des surfaces identifiées comme à potentiel agricole sont situées sur des sols séchant à très séchant (<60 mm de RU). Ces surfaces sont d'une manière générale moins fertiles et seront destinées soit à des productions extensives (élevage pastoral sur parcours et prairies) soit à des productions sécurisées par l'irrigation (maraîchage, arboriculture) pour assurer la production. En tout état de cause ces surfaces seront particulièrement sujettes aux aléas climatiques et en particulier aux aléas pluviométriques.

28 % des surfaces à potentiel agricole sont situées sur des sols moyens du point de vue de la réserve en eau. Ils sont à rapprocher de la situation précédente bien qu'un peu moins sensibles aux aléas climatiques.

Les sols à bonne potentialité agronomique et bonne réserve en eau représentent 15 % des surfaces à potentiels agricoles. **Ils représentent un intérêt majeurs pour les productions maraîchères, arboricoles ou castanéicoles en zone d'altitude et/ou de pente (reconquête).**

=> CONCLUSION

Le territoire présente une majorité de sols sensibles à la sécheresse du fait de RU limitée couplée au déficit pluviométrique estival. Les surfaces à potentiel agricole n'échappent pas à cette réalité : 84 % de ces surfaces présentent des sols dont la RU est inférieure à 90 mm. Dans un contexte de changement climatique et en particulier d'augmentation des températures et des déficits hydriques (voir partie climat...) cette réalité doit être prise en compte en termes de choix de production et/ou d'aménagements agricoles (accès à l'irrigation, structuration du parcellaire (haies...)).



Carte 3.15 : réserve utile en eau des sols sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : climat XXI, 2020)



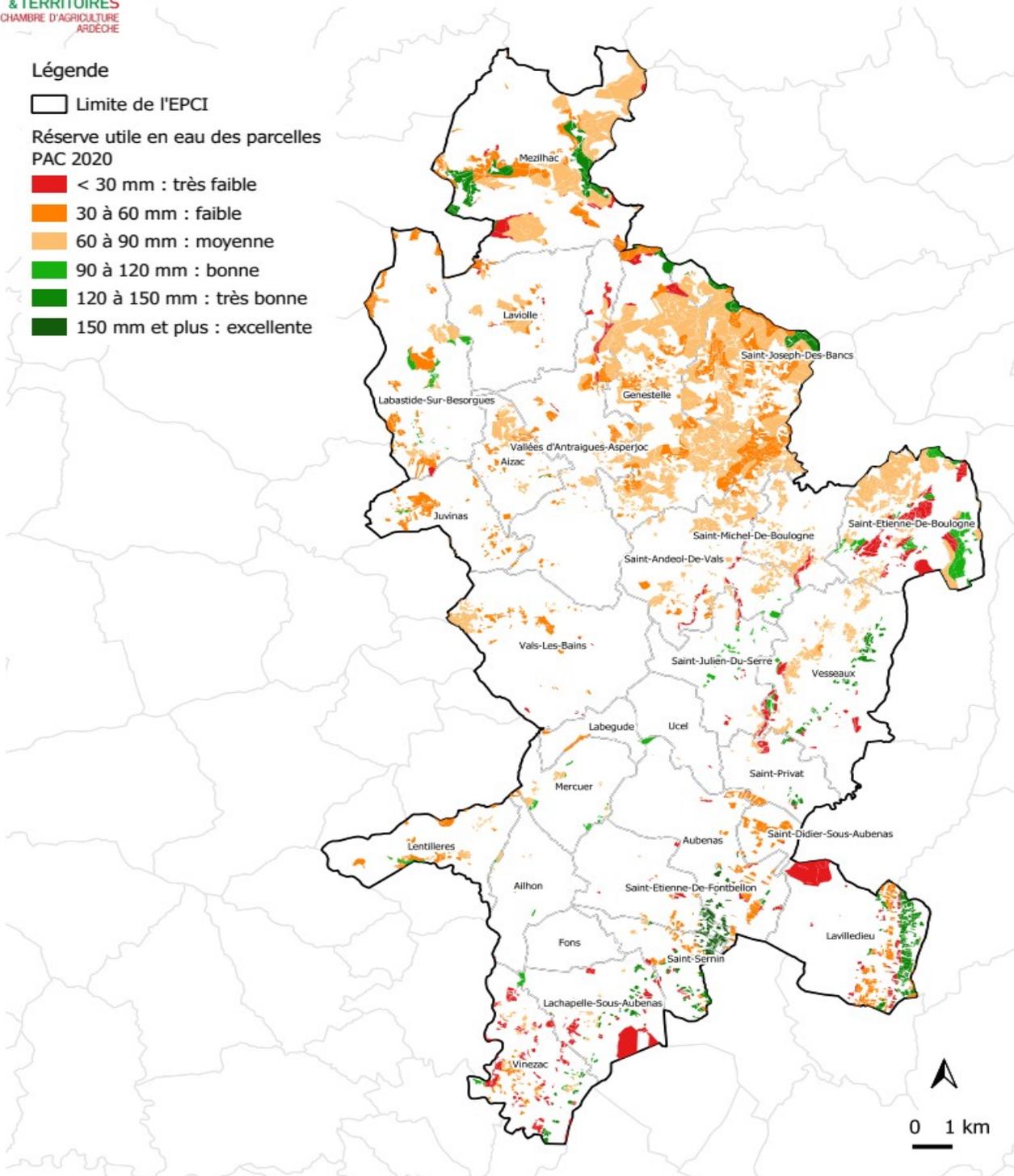
Réserve utile en eau des parcelles déclarées à la PAC sur la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

Légende

□ Limite de l'EPCI

Réserve utile en eau des parcelles PAC 2020

- < 30 mm : très faible
- 30 à 60 mm : faible
- 60 à 90 mm : moyenne
- 90 à 120 mm : bonne
- 120 à 150 mm : très bonne
- 150 mm et plus : excellente



Source des données : © Copyright IGN, RPG 2020, licence APCA/CA07. Réalisation : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, janvier 2022, QGIS - Echelle 1:140000

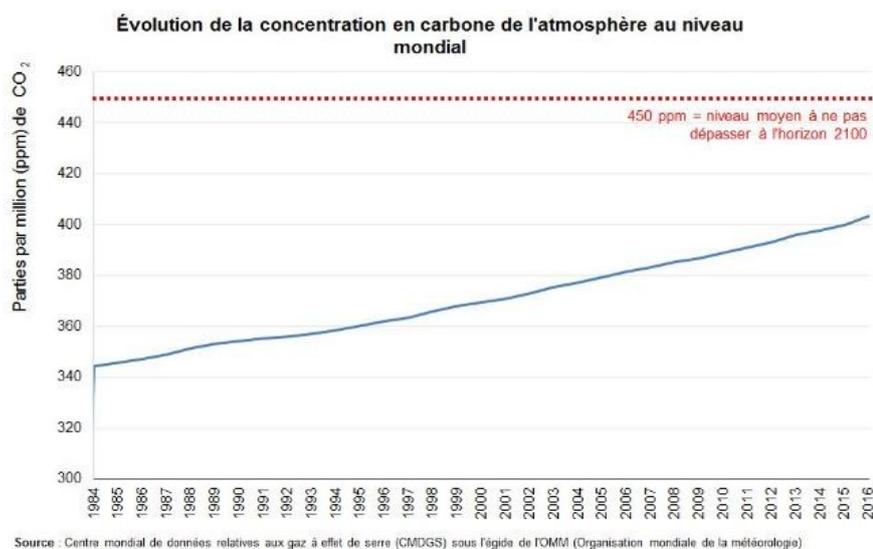
Carte 3.16 : réserve utile en eau des sols des parcelles déclarées à la PAC en 2020 sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : climat XXI, 2020)

4-CHANGEMENTS CLIMATIQUES

4-1 Contexte et méthodologie

4-1-1 Les gaz à effet de serre responsables du changement climatique

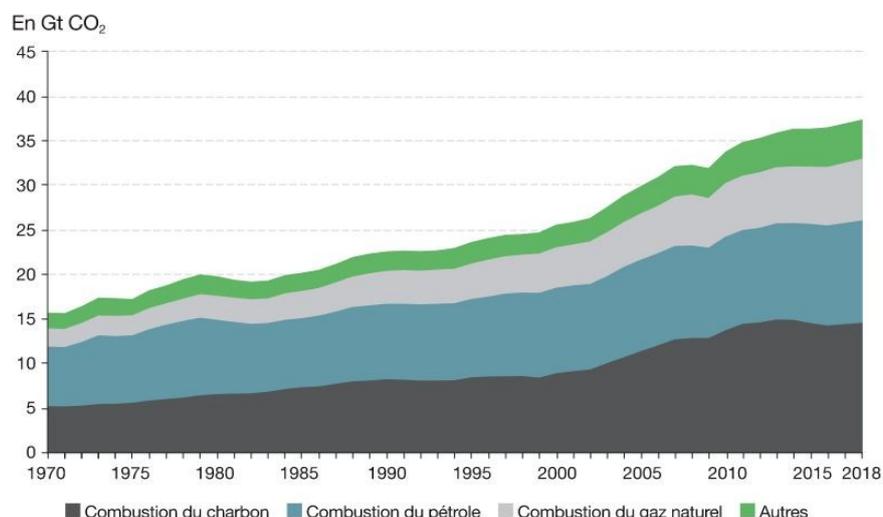
Les climatologues ont mis en évidence que les évolutions climatiques, et notamment le réchauffement global de la planète, sont dues à la forte augmentation de la concentration en CO₂ de l'atmosphère. Ce phénomène observé depuis la révolution industrielle perdure et s'amplifie comme l'indique le graphique ci-dessous.



Graphique n°1 : Evolution de la concentration en carbone dans l'atmosphère (Source : CMDGS/OMM – Organisation Mondiale de la Météorologie)

Les émissions de CO₂ représentent une problématique mondiale comme l'indique le graphique n°2 ci-dessous : même si nous devons faire des efforts sur nos émissions à l'échelle individuelle, locale (par exemple communauté de communes) ou nationale, le climat et les évolutions que nous observons sont largement dépendantes des émissions à l'échelle de la planète. Jusqu'à aujourd'hui les émissions de CO₂ sont en forte augmentation.

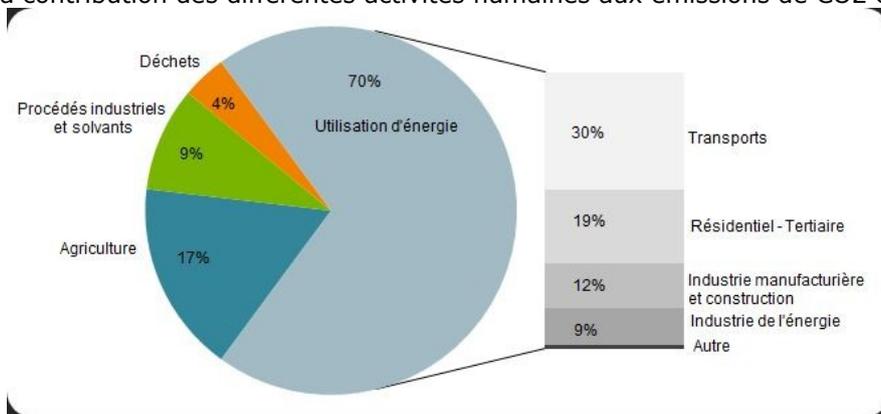
ÉMISSIONS DE CO₂ PAR COMBUSTIBLE DANS LE MONDE



Graphique n°2 : Evolution des émissions de CO₂ par combustible dans le monde hors UTCATF (Source : SDES, AIE)

A titre d'exemple le graphique indique que le charbon, bien que très peu utilisé en France, est une ressource dont l'utilisation augmente fortement depuis les années 1970 et dont la part dans les émissions totales reste stable soit 30 % environ au niveau mondial. Cela confirme que bien que nous devions agir localement, les dynamiques du changement climatique sont liées à des processus internationaux globaux sur lesquels nous avons peu de prises localement.

Contribution des différents secteurs d'activités aux émissions de CO2 en France
 Pour la France, la contribution des différentes activités humaines aux émissions de CO2 est la suivante :



Graphique n°3 : Contribution des différentes activités aux émissions de CO2 en France (Source : CITEPA - 2020)

Ces chiffres récents montrent que l'agriculture représente 17 % des émissions nationales de CO2, les transports 30 %. Il serait intéressant de mener ce travail à un niveau local pour identifier et prioriser les actions à mettre en œuvre.

4-1-2 Modélisation des évolutions climatiques

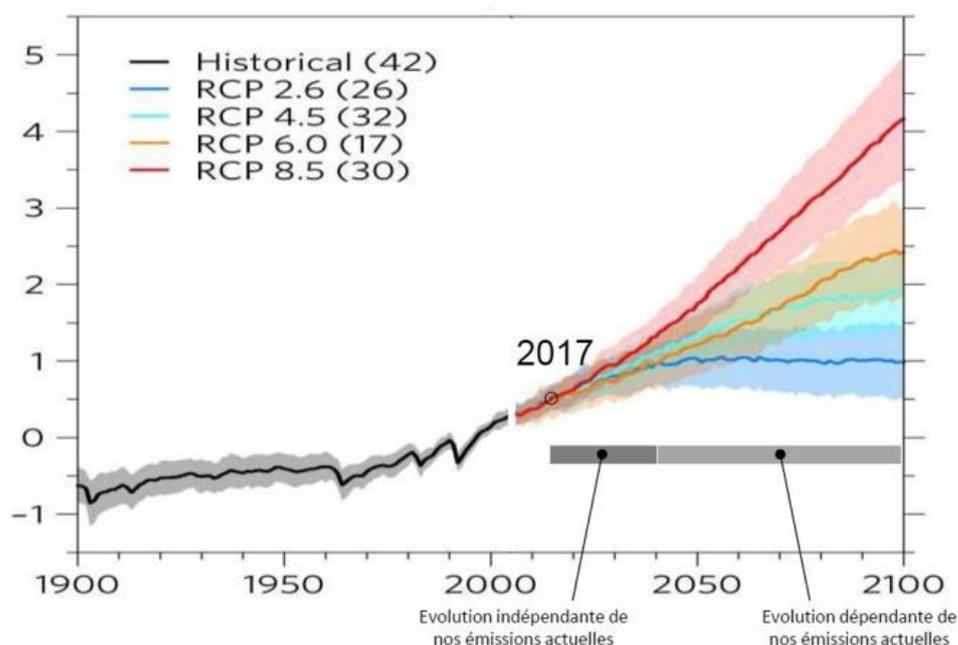
Le climat modélisé

La caractérisation du changement climatique a été réalisée à partir des outils de modélisation mis à notre disposition par le CNRM (Centre National de la Recherche Météorologique) via la plateforme *DRIAS – Les futurs du climat*, hébergée par le ministère de la transition écologique. La modélisation du climat peut aujourd'hui être réalisée sur l'ensemble du territoire métropolitain via :

- des outils de modélisation, en l'occurrence le modèle CNRM-ALADIN63 dans sa version de 2020 ;
- des scénarios climatiques qui sont fonction des scénarios d'émission de gaz à effet de serre à l'échelle de la planète (voir ci-après).
- des comparaisons climatiques par périodes de 30 ans : la période historique 1976-2005 qui constitue la période de référence connue, le futur proche 2021-2050 et le futur lointain 2071-2100.

Des scénarios d'évolutions climatiques fonction des évolutions de GES

Compte tenu des constats faits par les climatologues sur les relations entre émissions de CO₂ et évolution du climat et en particulier réchauffement, il est possible de se projeter dans le futur sur la base de scénario de rejet de CO₂ comme l'indique le graphique n°4 ci-dessous :



Graphique n°4 : Scénarios de réchauffement climatique (Source : GIEC)

Le scénario RCP2.6 (bleu) correspondrait à une évolution climatique probable dans le cadre d'une **réduction drastique des émissions de CO₂** au niveau mondial.

Le scénario RCP8.5 (rouge) constitue le scénario pessimiste avec réchauffement maximal sans aucune politique réelle de réduction d'émission de CO₂ dans l'atmosphère. **C'est aussi le scénario qui se réalise aujourd'hui** : malgré les alertes répétées des scientifiques nos émissions globales augmentent toujours et on constate une évolution constante des températures moyennes annuelles. A titre indicatif, à l'échelle ardéchoise nous observons depuis les années 1980, soit 40 ans, une augmentation de 2°C de la température moyenne annuelle quelle que soit l'endroit du territoire départemental (Source : Chambre d'agriculture de l'Ardèche).

Le scénario RCP4.5 correspond à une évolution probable du climat avec la mise en place d'une politique globale de réduction des émissions de CO₂ sans toutefois contraindre fortement les activités économiques mondiales.

Des projections climatiques plutôt que des prévisions météorologiques

Le travail de projection climatique ne consiste pas à prédire le temps qu'il fera à telle date dans le futur plus ou moins lointain, mais à montrer la trajectoire probable des caractéristiques du climat local : comment risque d'évoluer les températures, les précipitations, les risques de sécheresse.

4-1-3 Les postes retenus pour l'étude

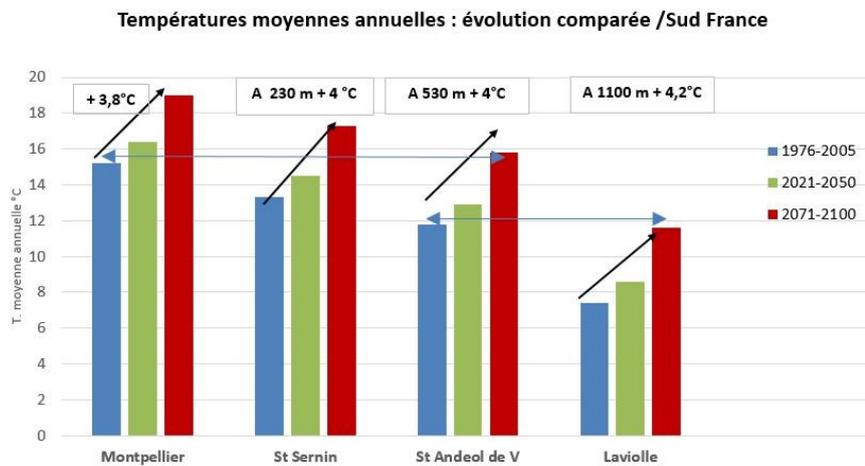
La communauté de communes du Bassin d'Aubenas est un territoire très divers du point de vue des altitudes, de la topographie et donc des productions agricoles. Afin de couvrir cette diversité nous avons choisi d'étudier les évolutions climatiques sur 3 secteurs :

- Le secteur de St Sernin à 232 m d'altitude caractérise les zones basses occupées aujourd'hui de manière prépondérante par la vigne,
- Le secteur de Saint Andéol de Vals à 529 m d'altitude caractérise le secteur des pentes cévenoles avec la châtaigneraie traditionnelle et l'élevage extensif sur landes et parcours,
- Le secteur de Laviolle à 1105 m d'altitude dans ses limites avec Mézilhac constitue la partie « montagne » du territoire et se rapproche du plateau ardéchois avec un élevage extensif sur prairie naturelle et parcours.

4-2 Résultats pour le climat du territoire d'Aubenas

4-2-1 Les températures

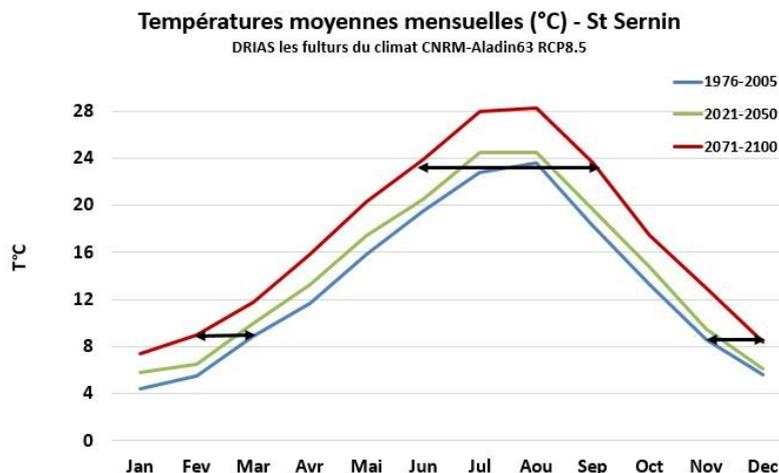
Evolution de la température moyenne annuelle : +4°C à échéance fin de siècle



Graphique n°5 : Evolution des températures moyennes sur le territoire d'Aubenas

Les températures moyennes annuelles devraient continuer à augmenter tout au long du siècle. Cette augmentation devrait être plus importante en altitude (+4,2°C) qu'en plaine (+4°C). Nous observons qu'à 500 m d'altitude les températures devraient atteindre d'ici fin de siècle celles qui prévalaient à Montpellier sur la période 1976-2005. Sur le territoire les températures des zones du piémont cévenol devraient devenir celles de la montagne à la fin du siècle soit une remontée de + 600 m en altitude.

Evolution des températures moyennes mensuelles : plus chaud tout le temps, surtout en été



Graphique n°6 : Evolution des températures moyennes mensuelles à St Sernin

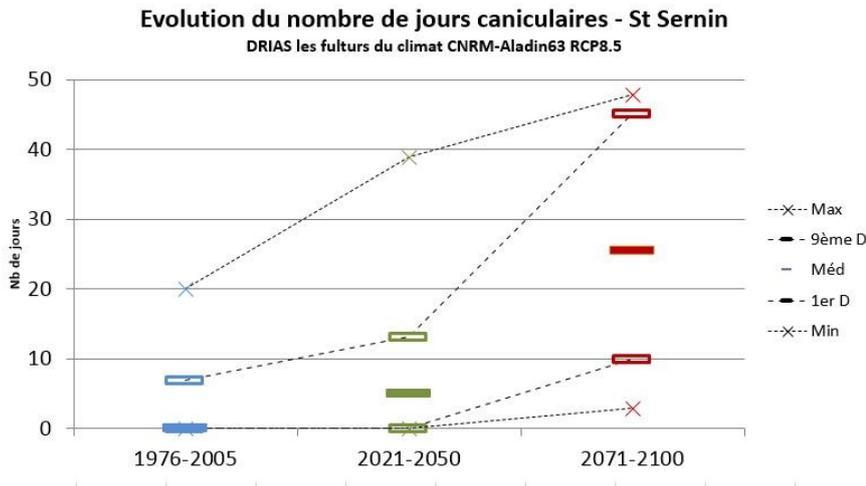
L'évolution des températures moyennes mensuelles à St Sernin est représentative de l'évolution sur l'ensemble du territoire :

- Un réchauffement estival plus important que le reste de l'année, soit +5°C de température moyenne mensuelle en juillet et en août,
 - L'été devrait durer quatre mois plutôt que deux, avec les températures de juin qui deviendraient équivalentes à celles observées en juillet historiquement, de même pour septembre par rapport à août,
 - L'hiver devrait continuer à se radoucir avec les températures de février qui devraient petit à petit devenir celles historiquement observées en mars, de même pour décembre par rapport à novembre.
- Notons également la forte évolution des températures du mois de janvier.

Evolution du nombre de jours caniculaires

La canicule se calcule différemment suivant les territoires en fonction notamment des températures habituellement rencontrées et de l'habitude de la population vis à vis des fortes températures. Pour le territoire d'Aubenas, nous l'avons défini comme les jours où les températures dépassent 35°C et ne redescendent pas en dessous de 20°C la nuit.

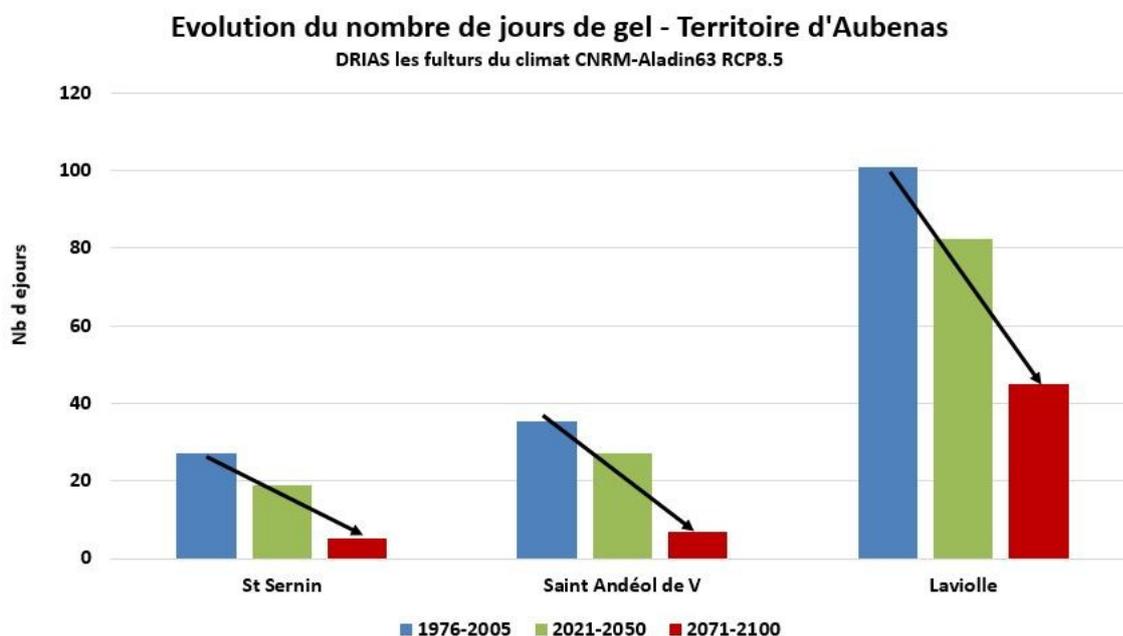
Le graphique n°7 ci-après montre une tendance à l'accroissement très fort des jours de canicules sur les zones basses du territoire. Si historiquement on ne rencontrait de telles conditions que 9 années sur 10 (9ème D = 9ème décile), on devrait connaître ces jours caniculaires une année sur deux dans le futur proche et chaque année d'ici fin de siècle. A la fin du siècle on devrait dépasser 26 jours de canicules par an une année sur deux, soit quasiment l'équivalent d'un mois complet en situation caniculaire. Notons également pour cette période, les valeurs extrêmes qui pourraient atteindre 45 jours neuf années sur dix, soit l'équivalent d'un mois et demi en situation de canicule une année sur dix.



Grahiqe n°7 : Evolution du nombre de jours caniculaires à St Sernin

Évolution du nombre de jours de gel

Le nombre de jours de gel serait en forte diminution sur tout le territoire : divisé par 5 sur les zones basses et le piémont cévenol, divisé par 2 en altitude.

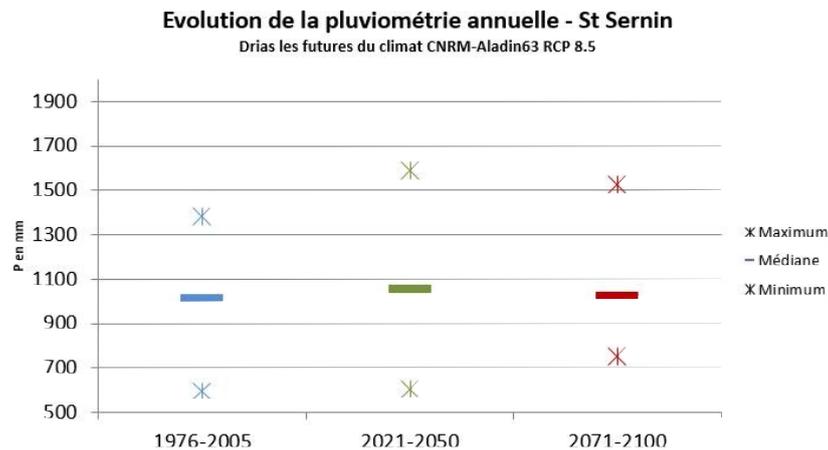


Graphique n°8 : Evolution du nombre de jours de gel sur le territoire d'Aubenas

4-2-2 L'évolution des précipitations

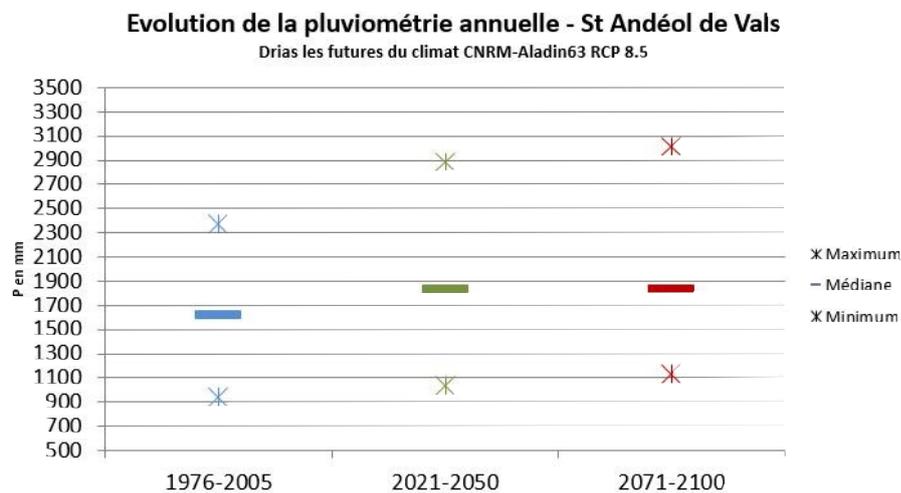
Le territoire d'Aubenas est un territoire arrosé bien que les pluies soient mal réparties : il tombe en année moyenne plus d'un mètre d'eau à Aubenas (1061 mm, moyenne 1991-2020 – source Météo France) et environ 1.7 mètres à Antraigues (1719 mm en moyenne 1991-2020). Cette situation devrait rester stable voire augmenter sur les secteurs cévenols, comme l'indiquent les graphiques n°9 et 10 ci-dessous :

Sur les zones basses du territoire, les précipitations annuelles devraient se maintenir aux alentours de 1000 mm. En revanche les maximas annuels devraient augmenter fortement de l'ordre de 200 mm.



Graphique n°9 : Evolution des précipitations annuelles sur St Sernin

Sur le piémont cévenol les précipitations annuelles devraient augmenter en tendance de +200 mm/an. Les maximas annuels devraient être en forte augmentation de +520 à +650 mm d'ici fin de siècle. Ces tendances sont portées par les évolutions des phénomènes cévenols en particulier sur le mois d'octobre, ainsi que par une augmentation prévisionnelle des précipitations hivernales.



Graphique n°10 : Evolution des précipitations annuelles sur Saint Andéol de Vals

4-2-3 Une forte augmentation du déficit hydrique

Nous avons caractérisé le déficit hydrique par la différence entre la pluie (P en mm) et les phénomènes évaporatoires (ETP en mm, ETP = évapotranspiration potentielle). Nous avons fait ce calcul pour tous les postes et tous les mois de l'année. Cumulé de mai à août, cet indicateur rend compte de l'évolution de la sécheresse de fin de printemps et été caractéristique historique de ce territoire méditerranéen. Le tableau ci-dessous rend compte du déficit hydrique de mai à août pour les différentes périodes et les différents secteurs considérés :

Secteur	1976-2005	2021-2050	2071-2100	Augmentation
St Sernin	-295 mm	-333 mm	-450 mm	150%
St Andéol de V	-151 mm	-205 mm	-321 mm	210%
Laviolle	-83 mm	-115 mm	-238 mm	290%

On note une forte augmentation des déficits hydriques sur tous les secteurs (de 1.5 à 3) : si les pluies annuelles sont abondantes, la faiblesse des pluies estivales ne permet pas de compenser la très forte augmentation des phénomènes évaporatoires sous l'effet des températures. Notons qu'en altitude le déficit hydrique d'ici fin de siècle devrait se rapprocher du déficit historique à St Sernin.

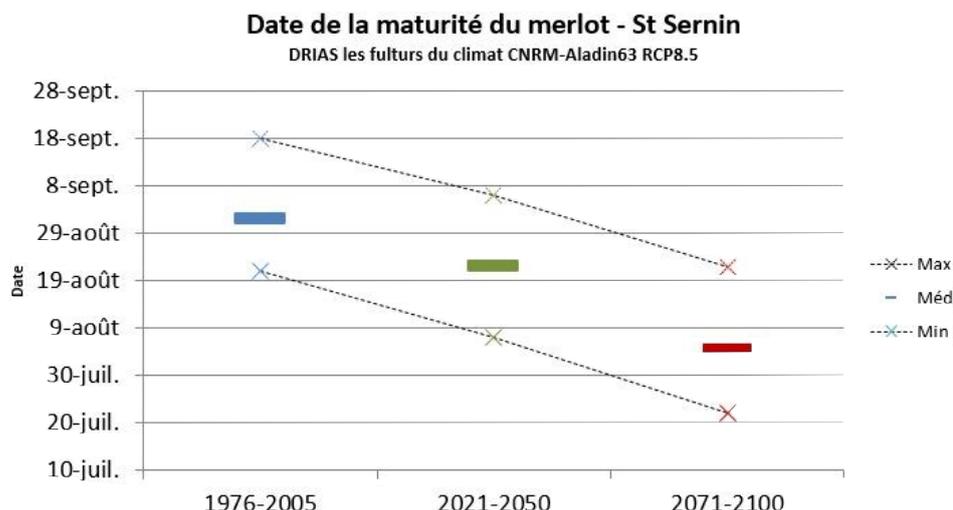
4-3 Les principaux impacts pour l'agriculture locale

A partir des données climatiques issues des projections, nous avons pu calculer des indicateurs caractéristiques de certaines productions, en particulier la vigne, le châtaignier et la production fourragère. Ces indicateurs, sans être exhaustifs, permettent de cerner les problématiques auxquelles vont devoir faire face les différentes productions.

4-3-1 La vigne

Faire face à toujours plus de précocité et de sécheresse estivale

Une avancée continue des périodes de vendanges

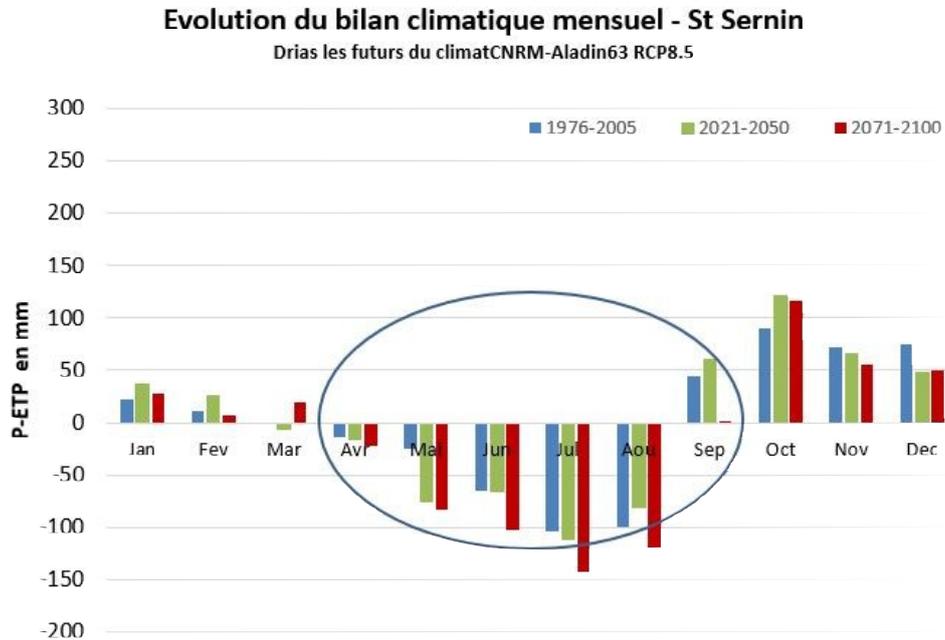


Graphique n°11 : Evolution projetée de la date de maturité du Merlot à St Sernin

L'augmentation des températures entraîne des vendanges de plus en plus précoces. Ce phénomène déjà largement observé va s'amplifier et on considère que d'ici fin de siècle un cépage comme le Merlot devrait arriver à maturité 1 mois plus tôt que dans la période 1976-2005 (cf graphique n°11 ci-dessus). La difficulté provient du fait que le mois d'août est un mois très chaud et sera de plus en plus chaud. La maturation des grappes et la réalisation des vendanges en pleine chaleur posent des difficultés en terme d'équilibre aromatique (physiologie de la vigne affectée, équilibre acidité/sucres) et de maintien de la qualité de la vendange avant l'entrée en fermentation.

Faire face au stress hydrique

Comme évoqué au paragraphe 2.3, la vigne devra faire face également à une augmentation de la sécheresse de mai à août. Sur les zones basses du territoire où la vigne domine, le déficit climatique devrait progresser de 150% d'ici fin de siècle et passer de -295 mm à -450 mm. Bien que la vigne soit une espèce adaptée à des climats secs, on peut penser que l'évolution des cépages et des porte-greffes sera indispensable pour adapter le vignoble aux nouvelles conditions climatiques. L'accompagnement hydrique de la vigne serait également une solution envisageable à condition de disposer d'une ressource en eau suffisante.

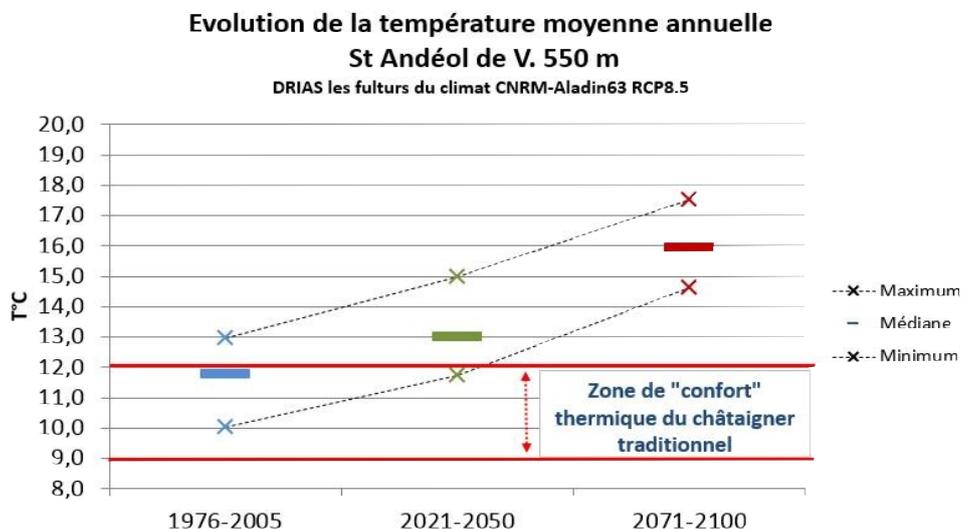


Graphique n°12 : évolution du bilan climatique mensuel (P-ETP en mm) pour St Sernin.

4-3-2 Châtaigneraie traditionnelle

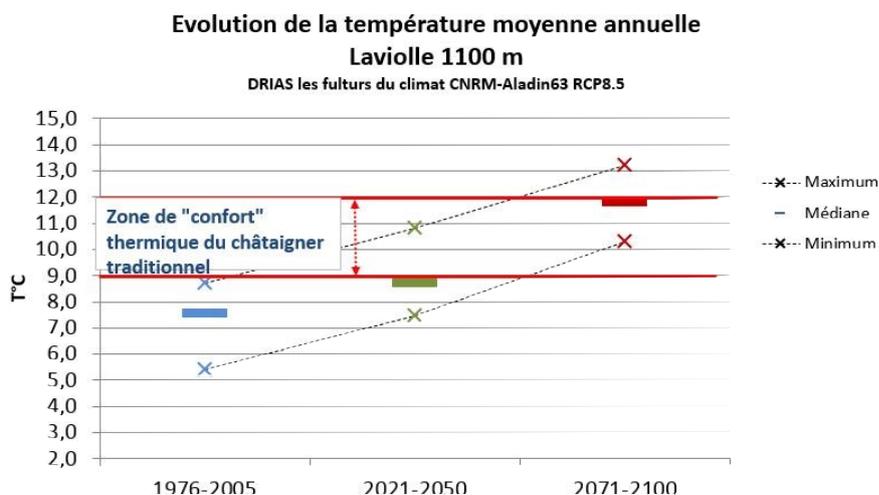
Plus haut et en versant nord

La châtaigneraie traditionnelle est une production emblématique du territoire cévenol. Pour qu'il puisse offrir une production, on sait que le châtaigner doit disposer de températures moyennes annuelles comprises entre 9 et 12°C : c'est sa zone climatique de prédilection, surtout pour des vergers traditionnels conduits avec peu de recours aux intrants (irrigation, fertilisation). Le réchauffement climatique à l'œuvre sur le territoire fragilise cette production. Le graphique n°13 ci-dessous illustre la situation pour des secteurs de pentes à 500-600 m d'altitude. A terme ces secteurs devraient devenir compliqués pour la production castanéicole en tout cas dans sa forme traditionnelle.



Graphique n°13 : Evolution des températures à St Andéol de V. et châtaigneraie

Le graphique n°14 montre l'évolution du même indicateur pour des zones à 1100 m. Si historiquement cette altitude était trop élevée pour des vergers de châtaigniers, l'évolution des températures permettrait peu à peu de les envisager à cette altitude.



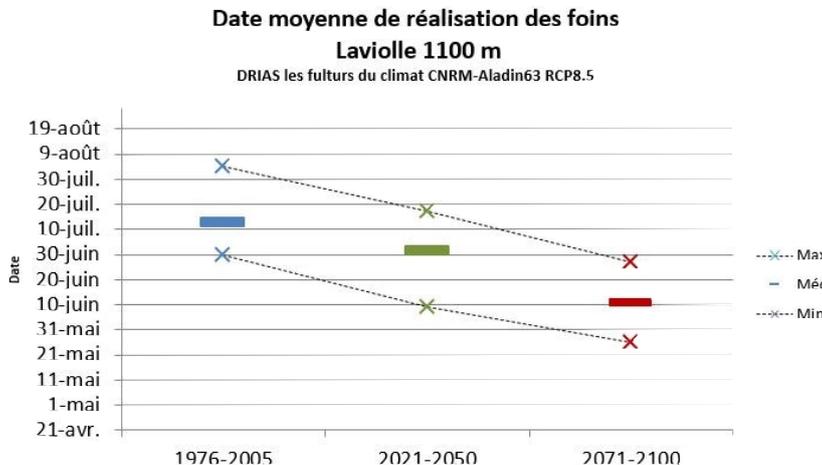
Graphique n°14 : Evolution des températures à Laviolle et châtaigneraie

Un atout du territoire pour cette production réside dans le gradient d'altitude et également dans l'alternance entre adret et ubac : les versants nord offrent toujours de conditions plus fraîches que les adrets. C'est un atout important qui peut être valorisé.

4-3-3 Élevage

un renforcement du caractère pastoral des systèmes en place

Herbe des prairies et parcours : une précocité accrue

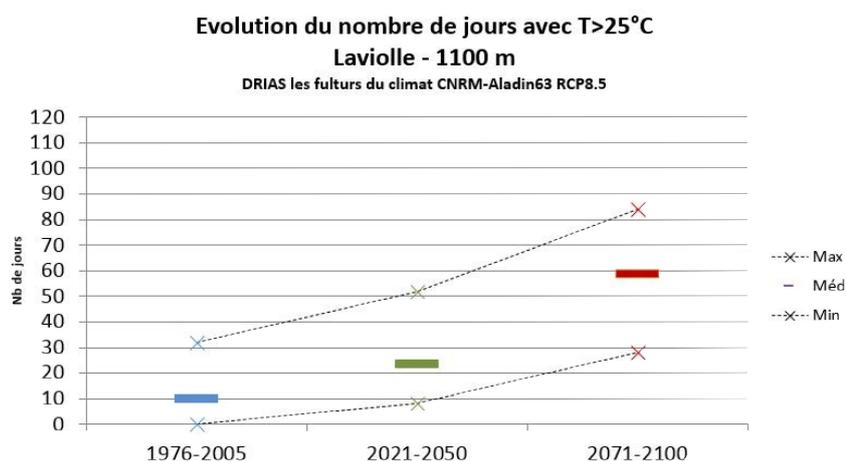


Graphique n°15 : Evolution projetée de la date de récolte des foins – 1100 m

A l'instar de la vigne, l'augmentation des températures va apporter de la précocité à la production herbagère que ce soit sur les prairies de fauche ou les pâturages. On considère qu'en altitude (1100 m) la date de réalisation des foins devrait avancer d'un mois au cours de ce siècle par rapport à l'historique.

Des conditions de pousse qui deviennent limitante y compris en montagne

La prairie naturelle est sensible à la chaleur : on considère que la majorité des graminées ne pousse plus au-delà de 25°C. Aussi l'augmentation générale des températures et le nombre de jours chauds sont préjudiciables à la pousse estivale des prairies. Le graphique n°16 illustre l'évolution du nombre de jours à plus de 25°C en zone d'altitude : d'ici fin de siècle avec près de 60 jours présentant des températures supérieures à 25°C contre 10 jours historiquement, on peut penser que les éleveurs devront faire face à deux mois d'absence de pousse d'herbe y compris en montagne.



Graphique n°16 : Evolution projetée du nombre de jours avec T>25°C – Laviolle/1100 m

La chaleur couplée au déficit hydrique (voir paragraphe 2.3) occasionnera des arrêts de croissance beaucoup plus longs en montagne de nature à modifier en profondeur l'organisation des systèmes d'élevage. La valorisation des parcours arborés permettant de limiter les températures et le dessèchement à la surface du sol devra être renforcée.

4-3-4 Maraîchage

Des risques sur la production, compensés par la diversité des cultures

L'activité de maraîchage diversifié comporte la culture d'un grand nombre d'espèces (couramment entre 30 et 40) tout au long de l'année, en plein champ et sous abri froid ou parfois chauffé (tunnels, serres). Ces espèces ont des cycles généralement assez courts (entre 20 jours et 150j, du semis-plantation à la récolte) avec une diversité variétale importante permettant d'étaler les implantations dans le temps. Ce schéma de production permet en soi de limiter (en les répartissant) les risques climatiques sur les récoltes.

En tendance, l'augmentation des températures moyennes va permettre théoriquement d'augmenter les plages de culture, ce qui se traduira par plus de diversité de légumes globalement sur la saison, mais à moduler en fonction des nouvelles difficultés portées sur la saison estivale qui va être de plus en plus défavorable aux implantations et semis de légumes récoltés l'hiver. Ces difficultés sur l'implantation se traduiront parfois par des creux de récolte en début et milieu d'automne (carottes, poireaux, choux, ...), en plus des creux de production en légumes d'été qui sont fréquents en période caniculaire et qui vont s'accroître.

Il est possible que le rendement soit globalement à la hausse du fait des températures, ceci si la maîtrise technique des maraîchers permet de limiter l'impact des aléas. Néanmoins l'impact des aléas sur la structure économique des exploitations ne doit pas être négligé.

Un besoin assurantiel d'une ressource en eau stable

La remontée des températures permettra a priori une production facilitée en zones intermédiaires ou d'altitude. Néanmoins l'accès à une eau d'irrigation disponible en volumes supérieurs (évolution du besoin moyen à ~ 3000m³/ha pour du plein champ) sera encore plus déterminant qu'actuellement pour l'installation des sites. Ceci notamment avec les risques d'assèchement des sources et forages peu profonds et les priorisations d'usage pour l'eau potable sur les secteurs non interconnectés.

Une évolution vers plus de protection des productions maraîchères

Les cultures de plein champ nécessitent moins d'infrastructures et de matériaux que les abris mais sont également plus sensibles aux aléas climatiques.

Les conditions climatiques sous abri sont plus facilement contrôlables. Le blanchiment ou l'ombrage des parois (peintures ou filets) permet de limiter le rayonnement et donc la température – fréquemment plus faible sous abri que dehors en plein été contrairement à une croyance répandue. L'irrigation ou la brumisation permet de contrôler l'hygrométrie ambiante, un facteur de production très important pour les légumes. De plus les abris sont plus facilement protégeables des insectes par la facilité d'y installer des

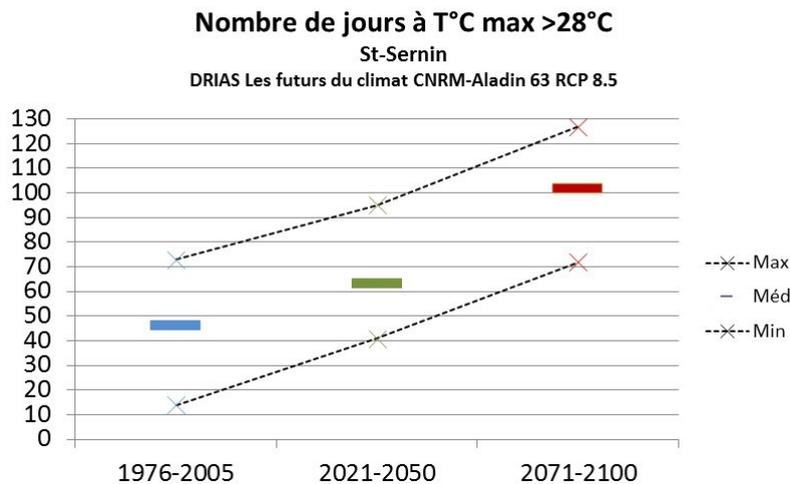
filets de protection et de réaliser des lâchers contrôlés d'auxiliaires des cultures (protection biologique intégrée).

Le besoin d'eau d'irrigation est inférieur sous abri rapporté à la production réalisée, par l'absence de vent asséchant et la protection physique des parois qui maintient une hygrométrie ambiante plus élevée (20% d'évapotranspiration de moins qu'en plein champ). Néanmoins la production par unité de surface étant plus élevée, 1m² de serre nécessite plus d'eau en moyenne qu'1m² de plein champ (~ 25 à 50 % de plus) tout en produisant en moyenne ~5 fois plus de légumes en poids.

La production de légumes sous abri aurait a priori un intérêt technique et économique à se développer pour limiter la sensibilité des productions aux aléas climatiques croissants (grêle, épisodes pluvieux exceptionnels) ainsi qu'aux conditions estivales défavorables à la production de plein champ (air trop sec, températures ambiantes > 28°C qui bloquent la croissance de la plupart des légumes et qui vont doubler en fréquence).

Des solutions intermédiaires comme les voiles d'ombrage plein champ, avec des infrastructures plus légères seront à même de se développer, soit de manière subsidiaire à des abris qu'il ne serait pas possible d'installer, soit sur des cultures habituellement réservées au plein champ (courges, pommes de terre, oignons, poireaux) qui pourraient également avoir besoin de conditions moins caniculaires pour maintenir un rendement acceptable.

Les abris sont néanmoins vulnérables aux épisodes exceptionnels croissants tels que les tempêtes ou les inondations, d'où un besoin supérieur de protection (haies brise-vent, filets brise-vent, sections « fusibles » pour les serres, implantations dans le sens des écoulements d'eau) qu'il faut intégrer d'ores et déjà de manière automatique pour les nouvelles installations (une haie peut mettre 20 ans avant d'être réellement protectrice).



Evolution projetée du nombre de jours avec T°C max >28°C – St Sernin

Illustration des difficultés croissantes de production en plein champ : doublement des jours pendant lesquels la croissance végétative est bloquée par des chaleurs élevées.

Des inconnues qui peuvent influencer significativement la production maraîchère :

Les ravageurs des cultures maraîchères peuvent réellement modifier la donne sur de nombreuses cultures, (mouches mineuses, acariens, nouveaux virus transmis par des insectes piqueurs). Ce risque est difficile à appréhender par la complexité des phénomènes d'interaction écologique. Néanmoins a priori sont d'ores et déjà recensées des augmentations de populations et de dégâts de thrips, de punaises diaboliques et ponctuées, d'altises, d'acariens, des ravageurs inféodés aux fortes températures. Celles-ci occasionnent également des troubles physiologiques nuisant à la conservation des légumes frais, des pommes de terre, courges, bulbes.

La création variétale et les progrès agronomiques peuvent permettre de limiter les risques en favorisant les adaptations des espèces. (Greffage sur des porte-greffe résistants, variétés tolérantes à des maladies ou virus, développement de la protection biologique par lâcher d'auxiliaires). Néanmoins ces solutions technologiques qui permettent d'optimiser la production sont également des risques en termes de

résilience alimentaire du fait de la dépendance accrue à des techniques ou produits non produits localement. A ce titre il faut souligner l'éloignement et la concentration des pépinières de production de plants maraîchers, maillon essentiel du système alimentaire.

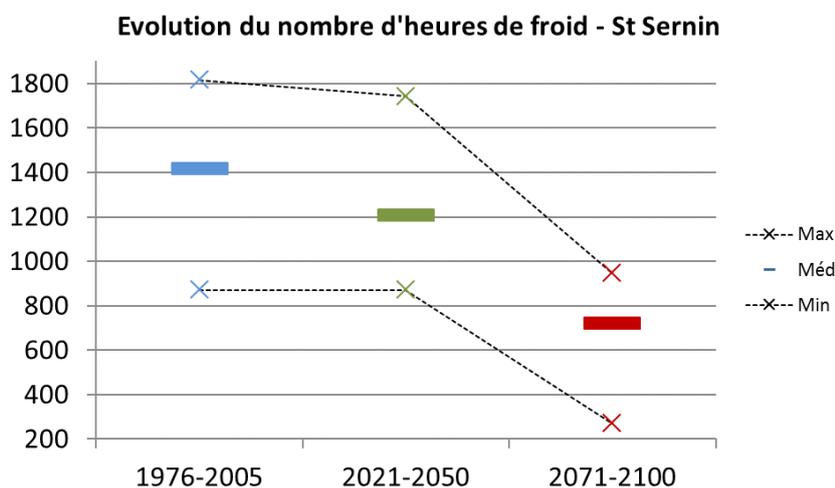
4-3-5 Arboriculture

Des hivers plus doux mais des risques de gel qui persistent

Les arbres fruitiers ont des besoins en froid qui doivent être satisfaits pour que la dormance soit levée et que le développement végétatif se déroule normalement. Avec l'augmentation des températures hivernales, ces besoins en froid devraient être de moins en moins souvent satisfaits.

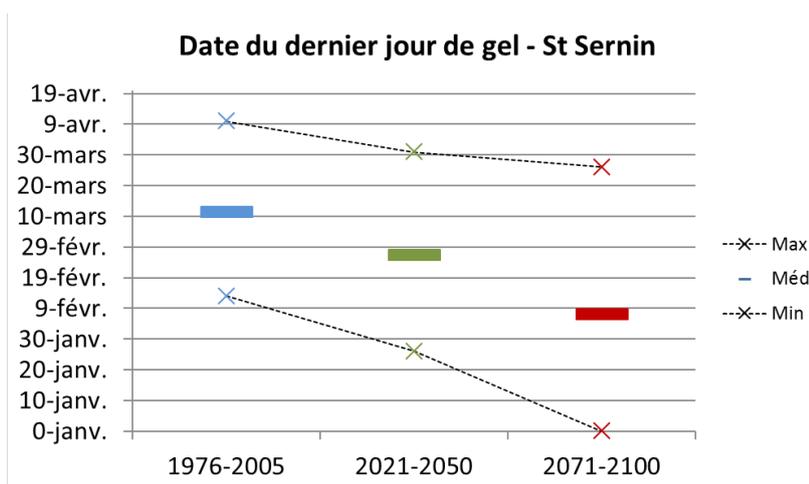
**Estimation des besoins en froid selon l'espèce fruitière
(exprimés en nombre d'heures < 7,2 °C)**

Espèce	Besoins en froid
Abricotier	400 à 600 heures
Pêcher	350 à 900 heures
Cerisier	900 à 1200 heures
Pommier	400 à 1000 heures
Kiwi	700 à 900 heures



- Kiwi : les besoins en froid sont en moyenne de 800 h < 7,2°C. Actuellement, cette espèce ne rencontre pas de problème de manque de froid mais d'ici la fin du siècle, ils risquent de ne pas être satisfaits plus d'1 an sur 2.
- Cerise : pour cette espèce, les besoins en froid sont plus élevés, entre 900 et 1200 h. Sur le graphique on constate que les variétés aux besoins en froid les plus élevés ne pourront plus être cultivées dans ce secteur.

Lorsque les besoins en froid ne sont pas satisfaits, on observe des retards de levées de dormance, des anomalies florales entraînant des chutes de bourgeons (et pénalisant la production) et une floraison très étalée. Le choix variétal sera donc primordial mais également de plus en plus complexe. En effet, comme on l'observe déjà en abricotiers, choisir une variété à faible besoin en froid permet de mieux s'adapter aux hivers doux mais elle sera également plus sujette aux risques de gel. A l'inverse, une variété aux besoins plus importants fleurira plus tard et sera donc moins exposée au gel mais risque de rencontrer des problèmes physiologiques les années aux hivers les plus doux.



Comme le démontre le graphique ci-dessus, la date du dernier jour de gel sera de plus en plus précoce. Le graphique n°8 montre également une forte diminution du nombre de jours de gel.

Cependant, il y aura toujours des années extrêmes avec des gels relativement tardifs (risque de gel fin mars encore 1 année sur 10), d'autant plus que la végétation sera en avance. Les espèces les plus à risques restent l'abricotier et le pêcher avec leur faible besoins en froid.

Des étés et des automnes plus chauds

L'augmentation des températures en été et à l'automne peuvent avoir plus conséquences :

- Une avance de maturité et des dates de récoltes (que l'on observe déjà), notamment pour les fruits d'été (pêches, abricots, cerise). Ces récoltes se feront plus souvent sous des températures caniculaires, la pénibilité au travail sera donc accrue.
- Des problèmes de qualité et de brûlures sur les fruits d'été (pêches, abricots, pommes précoces) ainsi que des difficultés de coloration et de maturité pour les fruits d'automne (pommes, kiwi).
- Des besoins en eau plus importants et plus tard dans la saison.
- Des ravageurs présents plus longtemps : on observe déjà en 2022 une génération supplémentaire pour les carpocapses des pommes
- L'arrivée de nouveaux ravageurs aimant les climats chauds et secs. Ces dernières années ont déjà vu arriver les punaises diaboliques sur plusieurs espèces, les cicadelles vertes sur pêchers...

Si les conditions estivales se prolongent tardivement en automne, on devrait observer également des difficultés de mise en réserve et des retards d'entrée en dormance

4-4 Synthèse sur le climat

Le territoire de la communauté de communes d'Aubenas n'échappe pas au dérèglement climatique observé à l'échelle de la planète. Nous avons illustré quelles pourraient être les tendances d'évolution des principaux paramètres climatiques selon le scénario RCP8.5 proposé par le GIEC, scénario certes le plus pessimiste mais qui est à l'œuvre pour l'instant :

- Une augmentation de 4°C des températures moyennes annuelles avec une tendance à l'augmentation plus importante en altitude qu'en plaine,
- Un maintien voire une augmentation des précipitations annuelles : le caractère cévenol des précipitations devrait s'en trouver accru,
- Une forte augmentation de la sécheresse estivale qui deviendrait une sécheresse de 4 mois (mai à août) sous l'effet d'une augmentation forte des températures à une période où les précipitations sont plus faibles.

Ces évolutions auront des conséquences sur l'ensemble des productions du territoire qui devront s'adapter à des niveaux de températures et de déficit hydrique sans commune mesure avec le climat connu jusqu'ici. Ces évolutions représentent un « saut » dans l'inconnu et il est difficile aujourd'hui d'en appréhender finement toutes les conséquences. Un impératif s'impose : tenter de s'adapter.

Plusieurs pistes de travail se dégagent :

- **Jouer avec les atouts du territoire** : l'étagement du territoire de 200 à 1100 m, son organisation en vallée avec répartition adret/ubac, une pluviométrie abondante qui, bien que mal répartie sur l'année peut en partie être stockée. Ces éléments constituent trois cartes maîtresses pour faire face au défi climatique,
- **Adapter le matériel végétal** (variétés, cépages, porte-greffe) à des conditions plus chaudes et plus séchantes est **un enjeu majeur** pour l'avenir des productions. Il s'agit d'un travail de longue haleine qu'il est nécessaire de mettre en œuvre,
- **Adapter et faire évoluer les techniques de production fait partie des indispensables**. Les idées sont nombreuses (méthode de taille, entretien des sols et fertilisation organique, améliorer l'identification des potentiels agronomiques locaux pour anticiper les problématiques climatiques, valorisation accrue des parcours, complémentarité vallée/piémont pour la production de fourrages...) méritent d'être accompagnées,
- **Développer la sensibilisation du public d'agriculteurs voire du grand public** à ces questions est également un enjeu important.

5-FICHES DE SYNTHÈSE COMMUNALES

Voir fiches de synthèse en annexes, pour les 28 communes.

6-CONCLUSIONS (PROBLÉMATIQUES PRINCIPALES, ACTIONS À ENTREPRENDRE)

6-1 Zones à potentiel agricole

165 zones ont été identifiées et localisées, représentant 6 015 ha, avec 5 catégories définies en amont des ateliers : arboriculture, châtaigneraie, maraîchage, pastoralisme, viticulture-arboriculture-PPAM. Ces zones peuvent déjà avoir un usage agricole, partiellement ou en totalité, qu'il faut maintenir ou développer.

Un recoupement cartographique a été fait avec la déclaration PAC 2020, de façon à enlever les surfaces déclarées à la PAC. Nous arrivons à un total de 4 900 ha de zones à potentiel agricole, dans lesquelles il peut y avoir de l'habitat et d'autres surfaces artificialisées.

Les zones à potentiel pastoral représentent, par exemple, 1 727 ha, le maraîchage est à 85 ha.

Point important : il faut noter que des surfaces sont exploitées sans être déclarées à la PAC, cela concerne notamment les vergers et le maraîchage. Cela peut aussi concerner des espaces, pour lesquels l'agriculteur ne les déclare pas, car il n'a pas de bail écrit par exemple.

Tout cela signifie que le total des surfaces des zones à potentiel agricole, non exploitées, est moindre que 4 900 ha.

==>> Un travail plus fin pourrait être réalisé pour qualifier ces zones à potentiel agricole, en vue de mieux les caractériser. Il faut au départ fixer un ordre de priorité sur les zones sur lesquelles travailler, en fonction du secteur géographique, en fonction du potentiel en termes de production, en lien avec les besoins en approvisionnement local :

Sont-elles réellement exploitées, partiellement ou en totalité ? Ont-elles un réel potentiel avéré, dans quelles productions ? Quels sont les freins à leur usage agricole ? Propriétaires à contacter ?

1 / Lien avec les filières et l'approvisionnement local : Différents opérateurs sont présents : Vivacoop, Sanofruit, cave les Vivaraises, opérateurs en PPAM, abattoir, Laiterie Carrier, etc.

L'étude sur les circuits courts réalisée au printemps 2022 a mis en avant le manque de production, notamment en maraîchage et fruits.

775 ha de zones à potentiel 'arboriculture', 1 240 ha à potentiel 'viticulture-arboriculture-PPAM', il faudra discerner les potentiels en arboriculture hors châtaigneraies. 85 ha de zones à potentiel 'maraîchage'.

==>> Sur des secteurs priorités, il faudrait étudier la possibilité de développer des ateliers en maraîchage de saison et/ou légumes d'hiver, en arboriculture (vergers traditionnels, vergers méditerranéens = grenadiers, amandiers par exemple).

2 / Pastoralisme : à la suite de l'enquête pastorale 2013/2014, des surfaces (1 036 ha) ont été abandonnées, notamment à Vallées d'Antraigues - Asperjoc, Vals, Labastide, Lentillères.

D'autres zones à potentiel pastoral ont été localisées lors des ateliers intercommunaux.

Certaines zones, proches d'éleveurs en place, pourraient leur permettre de maintenir leur autonomie fourragère, au vu des changements climatiques.

D'autres zones pourraient servir à des éleveurs transhumants.

==>> Sur des secteurs priorités, il faudrait réaliser un diagnostic pastoral et foncier, en ayant en tête l'exemple de ce qui se fait actuellement sur les crêtes de Vesseaux/Saint-Laurent-sous-Coiron/Saint-Privat.

Zones incendiées à l'été 2022 (a concerné notamment la commune de Lavilledieu) : de façon générale, les zones agricoles sont un rempart naturel contre l'incendie.

==>>Quelle action engager pour entretenir et valoriser ces surfaces agricoles pastorales et contribuer ainsi à la protection incendie, en lien avec la Communauté de communes Berg et Coiron et le Conseil départemental ?

3 / Châtaigneraies : des zones à potentiel (fruits et bois) ont été localisées, il reste à définir des secteurs prioritaires, pour envisager un travail de reconquête. Des actions concrètes se font déjà avec Aizac et Juvinas. Une action est prévue sur Labastide-sur-Besorgues.

Les opérateurs de cette filière sont en demande de châtaignes locales.

A titre d'exemple, le travail avec l'ASL de Juvinas a permis en 2022 de récolter 5 tonnes supplémentaires pour un agriculteur en place.

==>> Sur de secteurs priorités (en prenant en compte les changements climatiques), il faudrait animer des opérations de reconquête de la châtaigneraie, en s'appuyant sur des acteurs locaux.

4 / Viticulture : 1 240 ha de zones à potentiel 'viticulture-arboriculture-PPAM'. La viticulture, en cave coopérative, en cave particulière, est une production importante pour le secteur sud de la communauté de communes, cela représente 412 ha selon la PAC 2020. Cette activité contribue à la dynamique du territoire, constitue un lien avec le tourisme.

==>> A voir comment accompagner cette filière, qui peut valoriser des surfaces non irrigables.

5 / PPAM : différents opérateurs locaux travaillent sur cette filière avec Vivacoop, Vivaplantes ou PAM Ardèche. Des agriculteurs ont développé un atelier PPAM en vente directe. Cette production peut valoriser des petites surfaces.

==>> A voir comment accompagner cette filière, qui peut valoriser des surfaces non irrigables, être complémentaire à un atelier principal.

6-2 Renouvellement des générations

43 exploitants ont plus de 59 ans (20% des exploitants) en 2022, cela signifie que le foncier va changer de main dans les 5 années à venir. Lors des ateliers, la donnée sur la transmission a été peu renseignée. Un travail plus approfondi doit être réalisé pour accompagner ces cédants dans leur transmission, voir avec eux s'ils ont un repreneur, les aider à en trouver un s'ils le souhaitent.

==>> Une action globale de sensibilisation, de contact auprès des cédants pourrait être entreprise, afin de mobiliser le foncier qui pourra être disponible, pour des candidats à l'installation, si le cédant n'a pas de repreneur identifié. Mobiliser en parallèle les porteurs de projet, les mettre en relation et les accompagner.

6-3 Accompagnement sur l'irrigation, l'adaptation aux changements climatiques

Irrigation : c'est une réalité, sans eau, on ne pourra pas produire de fruits ou de légumes.

La relocalisation de la production agricole et l'augmentation de la demande climatique généreront des besoins en eau d'irrigation accrus. Malgré les adaptations dans les pratiques culturales, de nouvelles ressources en eau seront nécessaires. Elles seront destinées à répondre directement à cette augmentation du besoin à la parcelle déjà irriguée, ou à un développement des surfaces irriguées, mais également pour remplacer des prélèvements estivaux que la rareté de la ressource à cette période rendra obsolètes (canaux, soutien d'étiage limité, ...)

Une stratégie territoriale, voire supra territoriale, est donc à engager pour anticiper les risques de pénuries résultant de besoins d'irrigations estivaux en augmentation et de l'affaiblissement de la disponibilité la ressource en eau au printemps et en été. D'autres territoires irrigants se sont d'ores et déjà engagés à substituer les pompages estivaux par des récupérations et stockage des eaux de ruissellement hivernaux pour satisfaire les besoins de la saison suivante...

L'atout du territoire réside dans les capacités de soutien d'étiage et les volumes d'eau turbinés en hiver par le complexe de Montpezat (200 hm³/an à ce jour). Cet atout porte sur le stockage et le détournement des eaux de la Loire amont. Les enjeux environnementaux et « géopolitiques » entre-bassins influenceront sur les capacités du territoire albenassien à satisfaire ses besoins.

Changements climatiques : au-delà de l'irrigation, d'autres critères vont contribuer à mieux s'adapter aux changements climatiques : pratiques culturales, agro-foresterie, production de légumes sous abri, agronomie, entretien et couverture des sols, choix variétal en vergers, jouer sur l'altitude et l'exposition, expérimenter l'agri-voltaïsme...

==>> Un accompagnement technique (individuel et collectif) pourrait être proposé aux agriculteurs, aux nouveaux installés, afin d'optimiser la conduite de l'irrigation de leurs cultures, afin d'étudier les possibilités de résilience de leurs productions en place.

6-4 Plaine alluviale de l'Ardèche (de Saint-Didier-sous-Aubenas à Saint-Sernin)

Cette plaine est couverte historiquement, sur certains secteurs, par l'irrigation. Voir cartographie des ASA.

Les vergers y dominaient l'espace cultivé.

Aujourd'hui les vergers sont beaucoup moins présents, les prés de fauche sont maintenant utilisés par des éleveurs de moyenne montagne du nord de la Communauté de communes, pour assurer leur autonomie fourragère. Des zones de friches ont fait leur apparition.

Il faut noter une crainte importante des propriétaires pour s'engager dans un bail à ferme, un morcellement du foncier.

Tout cela contribue à rendre plus difficiles les installations en maraîchage, petits fruits ou arboriculture, qui demandent une sécurisation du foncier dans le temps, et qui répondraient au besoin en approvisionnement local.

L'action sur les zones de friches identifiées demande un travail de terrain important, avant de contacter les propriétaires concernés.

==>> De façon générale, sur des zones définies comme friches (définition partagée à clarifier), qui ont un potentiel sur des productions permettant de renforcer l'approvisionnement local, on pourrait définir une méthodologie de travail, impliquer les acteurs locaux (Mairie, référent local) dans cette démarche dès le départ.

7-ANNEXES

- **28 fiches de synthèse communales**

- **cartes 1 : cartes des zones potentiellement agricoles et des sièges d'exploitation**

Ce jeu de cartes est présenté par commune au format A3 et comprend les données suivantes :

- les friches de la plaine alluviale d'Ardèche identifiées par la CA 07 en 2019 dans le cadre du CLI
- le recensement des oliveraies par Jérémy Martel pour la CA07 en 2021
- les prairies étudiées par le CENRA en 2015
- les parcelles disponibles pour une installation sur Vesseaux – source issue de la CDC
- les parcelles en propriété de la CDC – source issue de la CDC
- les zones pastorales de l'enquête pastorale 2012-2014 – source CA 07
- les vergers et les vignes selon la base OCS de la DDT, 2011
- les parcelles PAC 2020, IGN
- les zones à potentiel agricole identifiées lors des ateliers sur la base des cartes A0 par commune
- localisation du siège d'exploitation revue lors des ateliers sur la base des cartes A0 par commune

- **cartes 2 : cartes des zones potentiellement agricoles et de la réserve utile en eau des sols**

Ce jeu de cartes est présenté par commune au format A3 et comprend les données suivantes :

- les zones à potentiel agricole identifiées lors des ateliers sur la base des cartes A0 par commune
- la réserve utile en eau des sols identifiée par la CA07 dans le cadre du plan Climat XXI

- **cartes 3 : cartes à l'échelle de l'EPCI**

Ce jeu de cartes est présenté à l'échelle de la communauté de communes au format A4 et comprend les données suivantes :

Carte 3.1 : nombre d'entreprises agricoles en 2022 sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Carte 3.2 : type de production des entreprises agricoles en 2021 sur la CDC (source : ateliers 2021)

Carte 3.3 : assolement agricole (sources : RPG 2020, ASP et ocs 2011, DDT07)

Carte 3.4 : surfaces pastorales sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : enquête pastorale 2013-2014, CA07)

Carte 3.4 : âge des chefs d'exploitation sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Carte 3.5 : nombre de pluri-actifs par commune sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Carte 3.6 : zones à potentiel agricole sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Carte 3.7 : périmètres approximatifs des associations d'irrigants sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Carte 3.8 : zones à potentiel agricole et association d'irrigants sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Carte 3.9 : ASL de la Borie-la Rascasse, CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Carte 3.10 : ASA du domaine de Ville, CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Carte 3.11 : ASA des usagers de Font Rome et de l'Ile de Ville, CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Carte 3.12 : ASA de la Prade Charnivet, CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Carte 3.13 : ASA du canal de Baza, CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Carte 3.14 : ASA de la Vallée de Liopoux, CDC du Bassin d'Aubenas (source : ateliers 2021)

Carte 3.15 : réserve utile en eau des sols sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : climat XXI, 2020)

Carte 3.16 : réserve utile en eau des sols des parcelles déclarées à la pac en 2020 sur la CDC du Bassin d'Aubenas (source : climat XXI, 2020)